



UN NOUVEAU DYNAMISME  
POUR L'ÉCONOMIE BRUXELLOISE  
EEN NIEUWE DYNAMIEK  
VOOR DE BRUSSELSE ECONOMIE

# PLAN FORMATION 2020

SYNTHÈSE 2020



# TABLE DES MATIÈRES

<b>1. Introduction</b>	3
<b>2. Les chiffres de l'année 2020</b>	5
2.1. Chercheurs d'emploi en formation, chiffres 2020	6
2.2. Travailleurs, autres statuts et statuts non identifiés en formation, chiffres 2020	6
2.3. Précautions méthodologiques	7
<b>3. Détail des évolutions chiffrées</b>	10
3.1. La progression des chercheurs d'emploi ventilée par opérateurs	10
3.2. La formation des bruxellois	11
3.3. La formation en entreprise	13
3.4. La formation des jeunes	14
<b>4. Le développement de l'offre de formation</b>	16
4.1. La Formation PME	16
4.2. Personnes en situation de handicap	20
4.3. Le Plan Prison	23
4.4. L'enseignement de promotion sociale	25
<b>5. La validation des compétences</b>	28
<b>6. La Cité des métiers de Bruxelles</b>	30
<b>7. Le développement des Pôles Formation Emploi</b>	32
<b>8. Des conventions public-public pour la formation et l'accompagnement des chercheurs d'emploi</b>	34
8.1. La procédure de mandatement entre Actiris et le VDAB	34
8.2. La convention public-public entre Actiris et Bruxelles Formation	36
<b>9. La Régie</b>	40
<b>10. Les indicateurs à responsabilité partagée d'Actiris et Bruxelles Formation</b>	41

# 1. INTRODUCTION

Le Plan Formation 2020<sup>1</sup> (ci-après, PF 2020) s'inscrit dans la Stratégie 2025 pour Bruxelles<sup>2</sup> et, de facto, dans la contribution belge aux objectifs de la Stratégie UE2020 et de la politique de cohésion européenne.

Intitulé « Qualifier les Bruxellois pour l'Emploi », le PF 2020 a été définitivement adopté le 6 décembre 2016 par le Gouvernement francophone bruxellois et le 15 décembre par le Gouvernement régional bruxellois.

Les objectifs du PF 2020 se concrétisent autour de 19 axes stratégiques et 44 mesures qui ont pour visée de « Qualifier mieux, qualifier plus ». Il prévoit le développement et le renforcement, tant quantitatif que qualitatif, de la formation professionnelle et l'augmentation du taux d'emploi des Bruxellois en améliorant leurs compétences et niveaux de certification.

Un premier bilan, faisant état des réalisations 2014-2017, a été publié en décembre 2018. Le reporting s'est ensuite poursuivi sous la forme de synthèses annuelles reprenant les principales évolutions quantitatives et qualitatives observées respectivement en 2018 et 2019.

La présente synthèse 2020 s'inscrit dans la même logique de fond et de forme que les précédentes synthèses et fait donc état des principales réalisations ayant eu lieu au cours de l'année 2020. Pour son élaboration, un appel a été lancé aux différents pilotes de mesures qui nous ont fait parvenir les données chiffrées et les avancées particulières qu'ils souhaitaient valoriser dans ce cadre. Nous les remercions chaleureusement pour leur collaboration. Les contributions ont également été complétées par différents rapports d'activités 2020 en cours de production comme le rapport d'activités de l'efp et du SFPME, le rapport du Consortium de Validation des compétences, le rapport des politiques croisées d'Actiris et de Bruxelles Formation et le rapport annuel de Bruxelles Formation.

L'année 2020 a également été celle de l'évaluation finale de la mise en œuvre du Plan Formation 2020 par le prestataire externe BIEFOR. Pour rappel, un cahier des charges avait été préparé à cet effet en 2019 ce qui a permis à ce travail d'évaluation de s'effectuer entre le 1<sup>er</sup> mars et le 30 juin 2020.

Dans ce cadre, BIEFOR a rencontré les pilotes des différentes mesures sous forme d'entretiens semi-directifs. Ce travail a porté sur l'apport du PF 2020 au service des publics bruxellois.es, sur la méthodologie du dispositif (pilotage, timing, organisation) ainsi que sur l'implication et la mobilisation des différents partenaires francophones et néerlandophones dans le développement et la mise en œuvre de cette politique publique.

L'ensemble des constats réalisés à l'issue de l'évaluation ont fait l'objet de recommandations et de pistes d'améliorations pour l'avenir, en vue de l'élaboration de la nouvelle stratégie qualification-emploi prévue dans l'accord du gouvernement francophone bruxellois: « Dans le cadre de la Stratégie 2030 et *sur la base du bilan qui sera tiré de l'évaluation du Plan formation 2020*, le Gouvernement francophone bruxellois entend relancer une stratégie qualification-emploi. Concertée avec l'ensemble des acteurs francophones et néerlandophones actifs dans l'emploi, la formation professionnelle et l'enseignement en Région bruxelloise, elle sera mise en œuvre sur 10 ans et appuiera particulièrement les alliances emploi-environnement notamment en construction. à l'horizon 2030, cette stratégie permettra aux habitants de la Région, et particulièrement aux demandeurs d'emploi, de rejoindre le niveau de compétences requis sur le marché du travail métropolitain. ».

1 <https://www.bruxellesformation.brussels/wp-content/uploads/2020/06/Plan-Formation-2020-texte.pdf>

2 <https://strategie2025.brussels/>

Enfin, nous ne pouvons terminer cette introduction sans aborder le contexte de crise sanitaire sans précédent dans lequel s'est déroulée l'année 2020, contexte qui se perpétue encore à l'heure d'écrire ces lignes. Les différents organismes et institutions bruxellois, pilotes des mesures du PF 2020, ont dû faire preuve de résilience et trouver les moyens d'adapter leur offre de services à destination des différents publics concernés: chercheurs d'emploi, travailleurs, élèves, etc. On constatera d'ailleurs que la crise sanitaire a eu un impact certain sur les résultats attendus pour cette dernière année de mise en œuvre du PF 2020. Au vu de ce contexte inédit, la présente synthèse mentionnera ponctuellement et à titre de comparaison certains résultats de l'année 2019, résultats sur la base desquels la mise en œuvre du PF 2020 a été évaluée.

## 2. LES CHIFFRES DE L'ANNÉE 2020

En Région bruxelloise, la formation des chercheurs d'emploi est régie et organisée par Bruxelles Formation, en tant que service public francophone, avec des partenaires conventionnés. La Formation PME et le VDAB Brussel, accompagné des services de Syntra Brussel, pour les chercheurs d'emploi néerlandophones contribuent tous à la réussite du Plan Formation 2020.

Pour rappel, l'objectif du Plan Formation 2020 vise une augmentation, répartie entre les partenaires, de 3.000 chercheurs d'emploi supplémentaire en formation par rapport à 2014 dont 2.000 bénéficiant d'une formation professionnalisante, en alternance ou en entreprise pour atteindre 20.000 chercheurs d'emploi formés en 2020 (mesure 1).

D'autre part, le Plan Formation prévoit une augmentation de la formation des travailleurs (mesure 2) pour progresser d'ici 2020, d'un millier de travailleurs en formation.

### **Globalement, les chiffres de l'année 2020 mettent en avant les constats suivants :**

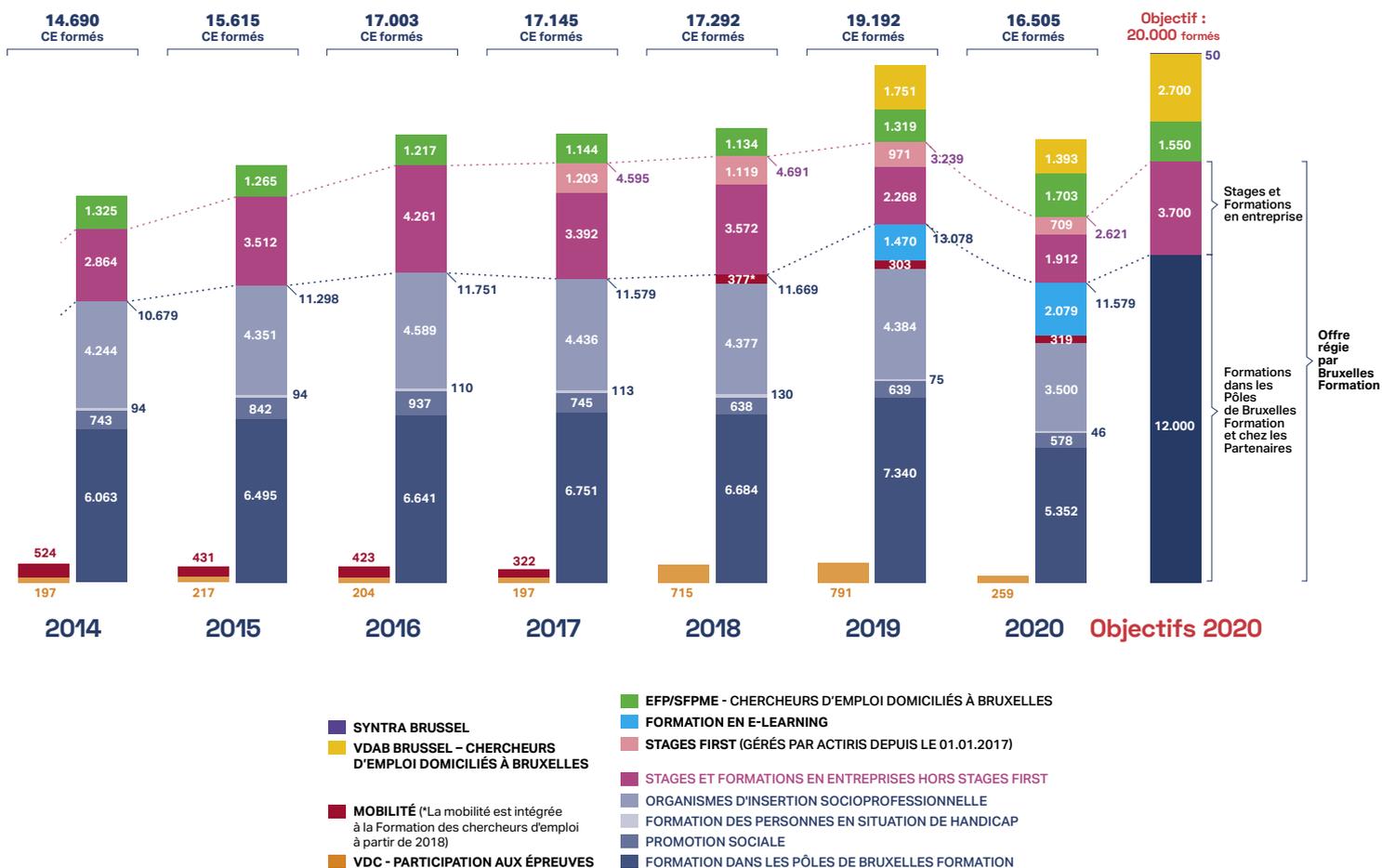
- L'objectif de 20.000 chercheurs d'emploi formés en 2020 avait été atteint à concurrence de 96% en 2019, avec 19.192 chercheurs d'emploi formés à Bruxelles. Ce nombre continuait de progresser par rapport aux années précédentes. En 2020, malgré la crise sanitaire du covid-19, l'objectif a été atteint à hauteur de 82,5% avec **16.505** chercheurs d'emploi formés.
- L'objectif de 11.730 travailleurs et autres publics formés en 2020 avait été dépassé à concurrence de 26% en 2019, avec 14.759 personnes formées. En 2020, **14.244** personnes qui ont été formées, l'objectif ayant été à nouveau dépassé, à concurrence de 21%.
- Les deux graphiques page suivante dénombrent un total de **30.749** personnes qui se sont formées à Bruxelles en 2020.

Dans le cadre de la production de la synthèse 2018<sup>3</sup> du Plan Formation 2020, certaines modifications méthodologiques avaient été effectuées par rapport aux graphiques présents dans le bilan 2014-2017<sup>4</sup> du Plan Formation 2020, d'où certaines modifications dans les totaux. Les synthèses 2019 et 2020 du Plan Formation 2020 s'inscrivent dans la prolongation méthodologique de la synthèse 2018. L'ensemble des modifications et précautions méthodologiques sont détaillées ci-dessous.

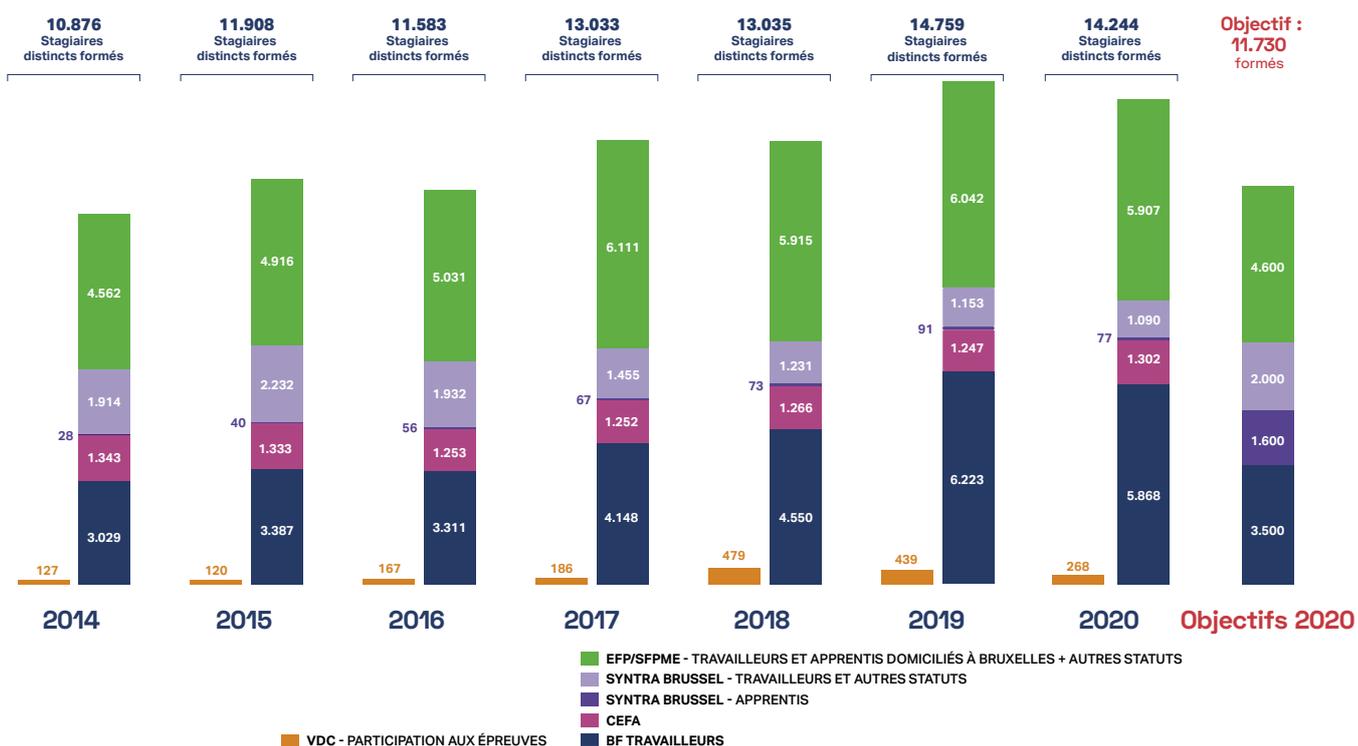
3 <https://www.bruxellesformation.brussels/wp-content/uploads/2019/11/Plan-Formation-2020-%E2%80%93-Synthe%C-%80se-2018.pdf>

4 [https://www.bruxellesformation.brussels/wp-content/uploads/2019/06/Bilan-2014-2017-Plan-Formation-2020\\_17-10.pdf](https://www.bruxellesformation.brussels/wp-content/uploads/2019/06/Bilan-2014-2017-Plan-Formation-2020_17-10.pdf)

## 2.1. Chercheurs d'emploi en formation, chiffres 2020



## 2.2. Travailleurs, autres statuts et statuts non identifiés en formation, chiffres 2020



## 2.3. Précautions méthodologiques

---

Ces graphiques permettent d'apprécier l'évolution du nombre de chercheurs d'emploi, de travailleurs et des personnes appartenant à d'autres statuts formés ou dont les compétences ont été validées en Région de Bruxelles-Capitale, en regard des objectifs à atteindre, c'est-à-dire 20.000 chercheurs d'emploi et près de 12.000 travailleurs/stagiaires en alternance formés en 2020.

Quelques précautions méthodologiques s'imposent cependant :

■ **VDAB Brussel** : Les données du VDAB Brussel concernent exclusivement les chercheurs d'emploi domiciliés à Bruxelles engagés dans une formation professionnelle donnée par le VDAB Brussel et ses partenaires. Ce nombre était de 1.751 en 2019 et est de 1.393 en 2020.

■ **EFP/SFPME** :

- Les données 2014-2020 de l'efp relatives aux chercheurs d'emploi intègrent uniquement les chercheurs d'emploi formés en formation en alternance domiciliés à Bruxelles et inscrits dans la base de données Actiris. Les chercheurs d'emploi domiciliés dans d'autres régions qui se sont formés à l'efp ont été repris dans le second graphique, dans la catégorie « statuts non identifiés ». La formation en alternance, aussi appelée formation de base est constituée de la formation en apprentissage et en chef d'entreprise.
- Dans le second graphique, les données 2014-2020 de l'efp intègrent les travailleurs formés en formation de base et en formation continue domiciliés en Région bruxelloise et un total de « non identifiés » représentant les personnes formées à l'efp domiciliées en dehors de la Région quel que soit leur statut (demandeur d'emploi, travailleurs, apprentis,...). Il n'est, à l'heure actuelle, pas possible pour de différencier les chercheurs d'emploi des travailleurs dans cette catégorie pour des questions d'accès à la base de données du Forem et du VDAB. Ce nombre de personnes non identifiées à l'efp était de 2.452 en 2019 et est de 2.617 en 2020.
- Les données chiffrées spécifiques à l'efp ont été comptabilisées en nombre d'inscriptions aux formations (au 31/12 de chaque année académique) plutôt qu'en nombre de stagiaires distincts inscrits à une ou plusieurs formations. Il est donc possible qu'il y ait certains doublons, soit que plusieurs inscriptions à une formation aient été réalisées par le même stagiaire durant une même année académique. Cette présence de doublons est cependant minoritaire étant donné la durée de la formation, ses horaires qui ne permettent pas toujours de suivre une autre formation en parallèle et l'engagement du stagiaire nécessaire dans un stage en entreprises. Ces doublons peuvent être observés pour des formations se déroulant dans des métiers compatibles dans le même domaine (ex : « glacier » et « chocolatier » ou « boulanger-pâtissier » et « glacier »), les stagiaires pouvant pratiquement effectuer de manière exceptionnelle ces formations en parallèle, les horaires et les stages le permettant.
- Les chiffres des stagiaires Sfpme non-inscrits à l'efp ont été ajoutés aux chiffres des inscrits à l'efp depuis 2016, les données chiffrées sur ces stagiaires n'étant pas disponibles avant. Le nombre de stagiaires Sfpme non inscrit à l'efp est assez minoritaire. Ces personnes sont soit des personnes inscrites à l'IFAPME en Wallonie qui effectuent leur stage à Bruxelles et sont encadrées par un délégué à la tutelle du Sfpme ou soit des personnes qui effectuent entièrement leur formation en entreprise car des cours ne sont pas organisés pour les métiers qu'ils apprennent. Cela concerne seulement quelques apprenants dans des métiers très spécifiques (ex: luthier, graveur sur acier, torrificateur...). Pour 2020, dans le premier graphique, ils sont 40 chercheurs d'emploi domiciliés à Bruxelles et dans d'autres régions. En ce qui concerne le second graphique, ils sont 86 travailleurs ou autre statut domiciliés à Bruxelles et dans d'autres régions.

- Du fait d'une révision des méthodes de calcul, les données 2016-2020 de la Formation PME (efp/SFPME) présentées dans le second graphique sont différentes des données présentées dans le bilan 2014-2017 du Plan Formation 2020. Elles intègrent en plus les personnes ayant effectué une formation à l'efp domiciliées dans d'autres régions dont le statut (demandeur d'emploi, travailleur, apprenti...) n'est pas clairement identifié pour les raisons expliquées ci-dessus.

■ **Syntra Brussel** : Les données 2014-2020 relatives à la part des chercheurs d'emploi formés à Syntra Brussel ne sont pas disponibles, Syntra n'ayant pas accès à la base de données d'Actiris permettant d'identifier précisément le nombre de chercheurs d'emploi dans leur public en formation. Pour ces raisons, les chercheurs d'emploi Syntra estimés entre 100 et 200 en 2020 ont été repris dans le second graphique : « travailleurs et autres statuts ». Syntra Brussel est depuis plusieurs années demandeur qu'un croisement puisse être effectué entre leur base de données et la base de donnée d'Actiris afin d'identifier les demandeurs d'emploi dans leurs publics et de faciliter ainsi la prise de décision politique. Pour Syntra Brussel il serait idéal que Syntra fournisse les numéros de registre national de leurs auditeurs à une OIP et qu'une OIP autorisée au niveau du RGPD (comme view.brussels) effectue le croisement avec la base de données de chercheurs d'emploi.

A l'occasion de la récolte de données pour la rédaction de la présente synthèse 2020, Syntra Brussel a apporté une correction aux chiffres 2019 concernant les apprentis, car ceux-ci n'étaient pas corrects. Retenons que pour l'année 2019, 91 personnes ont été formées à ce titre et non 153. Les graphiques et totaux ont donc été modifiés en conséquence. Pour 2020, le nombre d'apprentis s'élève à 77.

■ **Stages en entreprises et spécificité des CIP** : Concernant les données relatives aux stages en entreprises, y sont repris les Stages d'immersion linguistique, les Formations Professionnelles Individuelles en Entreprise (FPIE), les Stages de Transition en Entreprise - devenus « Stages First » depuis 2017 - et les Conventions d'Immersion Professionnelle (CIP). Pour les années 2019 et 2020, seuls les chercheurs d'emploi inscrits auprès d'Actiris bénéficiant du dispositif CIP (11 personnes en 2019 et 68 personnes en 2020) ont été repris dans le premier graphique. Les autres bénéficiaires du dispositif CIP en 2020 qui ne sont majoritairement pas des chercheurs d'emploi ont été repris dans le second graphique global, sous l'intitulé « BF - Travailleurs et autres statuts ».

#### ■ **Bruxelles Formation :**

- Les sous-totaux en mauve et bleu sont les chercheurs d'emploi exprimés en stagiaires distincts ayant suivi une ou plusieurs formations ou stages en entreprises régis par Bruxelles Formation. Depuis l'année 2019, les chercheurs d'emploi distincts ayant suivi une formation en présentiel à BF espaces numériques ont été intégrés aux formations dans les centres de Bruxelles Formation (502 en 2019 et 340 en 2020). Quant aux stagiaires formés à distance via BF espaces numériques, ils apparaissent de façon distincte (1.470 en 2019 et 2.079 en 2020). Concernant les chiffres relatifs aux personnes handicapées, ceux-ci ont légèrement changé par rapport à ceux repris dans la synthèse 2018 et dans le bilan 2014-2017 du Plan Formation 2020 : seuls les personnes handicapées ayant le statut de chercheur d'emploi ont été prises en compte dans les statistiques. On en compte 46 pour cette année 2020.
- En ce qui concerne les travailleurs et autres statuts, le comptage pour 2020 englobe, à l'instar de celui de 2019, les travailleurs formés à BF entreprises et dans d'autres centres de Bruxelles Formation ainsi que les stagiaires CIP n'ayant pas le statut de chercheurs d'emploi qui étaient au nombre de 2.150 en 2019 et 2.038 en 2020.

■ **Validation des Compétences** : Les chiffres présentés correspondent au nombre d'épreuves de validation -réussies ou non- passées par les chercheurs d'emploi et les travailleurs dans les Centres de validation situés en Région bruxelloise.

- **CEFA** : Les chiffres fournis sont les inscriptions dans les CEFA bruxellois sur une année académique (2014 correspond à l'année 2014-2015, 2015 correspond à l'année 2015-2016,...). Le nombre d'inscriptions recensées pour l'année académique 2019-2020 au sein des CEFA bruxellois, s'élève à 1.302. Pour information, le nombre d'inscriptions pour l'année académique 2020-2021 ne sera disponible qu'en septembre 2021.
- **Mobilité** : Depuis 2018, la mobilité (chercheurs d'emploi en formation en Flandre ou en Wallonie) est comptabilisée au sein de la formation des chercheurs d'emploi. Concrètement, les stagiaires passant par Bruxelles Formation sont d'abord rattachés à Actiris via leur numéro IBIS, et peuvent alors accéder aux formations régionales par Bruxelles Formation. Si la formation souhaitée n'est pas disponible en Région bruxelloise (Bruxelles Formation ou partenaires), les CE sont alors envoyés là où elle est accessible, en Flandre ou Wallonie.

**En résumé, les chiffres présentés dans les deux graphiques globaux sont à prendre en compte avec les précautions suivantes :**

- Les chiffres globaux des chercheurs d'emploi formés entre 2014 et 2020 (premier graphique) pourraient être revus à la hausse : il est nécessaire d'y ajouter les chercheurs d'emploi formés à l'efp domiciliés dans d'autres Régions que Bruxelles et non clairement identifiables pour des raisons d'accès aux bases de données du FOREM et du VDAB. Il est aussi nécessaire d'y ajouter les chercheurs d'emploi formés à Syntra Brussel non clairement identifiés pour des raisons d'accès aux bases de données d'Actiris.
- À l'inverse, les chiffres globaux des travailleurs et stagiaires en alternance (second graphique) pourraient être revus à la baisse car ils reprennent d'autres statuts tels que les chercheurs d'emploi domiciliés dans d'autres régions (données efp) et les chercheurs d'emploi formés à Syntra Brussel.
- Globalement, les chiffres de l'efp sont comptabilisés en nombre d'inscriptions. Comptés en stagiaires distincts, ces chiffres seraient revus légèrement à la baisse.
- Si chaque opérateur a communiqué un nombre de stagiaires distincts qui se sont formés chez eux (ou le nombre d'inscriptions aux formations pour l'efp), ces graphiques n'excluent malheureusement pas qu'il puisse y avoir des doublons inter-opérateurs. Un même stagiaire peut par exemple avoir suivi pendant la même année une formation à l'efp et une formation à Bruxelles Formation et être alors comptabilisé une fois chez chaque opérateur et, par conséquent, deux fois dans les chiffres totaux.

## 3. DÉTAIL DES ÉVOLUTIONS CHIFFRÉES

### 3.1. La progression des chercheurs d'emploi ventilée par opérateurs

---

La mesure 1 du Plan Formation 2020 a prévu un objectif de 3.000 chercheurs d'emploi supplémentaires formés en 2020 « atteint par l'addition des progressions ventilées par types d'opérateurs de la manière suivante selon les projections suivantes effectuées en concertation avec eux »<sup>5</sup>.

- **Une augmentation de 2.300 chercheurs d'emploi distincts pour Bruxelles Formation et ses partenaires : OISP, entreprises, Enseignement de promotion sociale, personnes handicapées...**
  - Cette augmentation a été de 3.000 chercheurs d'emploi formés par Bruxelles Formation et ses partenaires entre 2014 et 2019 (hors stages et formations en entreprises). En effet, 10.679 chercheurs d'emploi ont été formés par Bruxelles Formation et ses partenaires en 2014 pour 13.078 en 2019. En 2020, malgré la crise sanitaire du covid-19, 9.500 chercheurs d'emploi ont pu se former en présentiel dans les centres de Bruxelles Formation et auprès ses partenaires, ainsi que 2.079 en ligne.
- **Une augmentation de 400 chercheurs d'emploi en formation auprès du VDAB Brussel et ses partenaires.**
  - En 2019, 1.751 chercheurs d'emploi ont été formés par le VDAB Brussel et ses partenaires contre 1.195 en 2014, l'objectif de +400 chercheurs d'emplois ayant été atteint à hauteur de 139%. En 2020, ce nombre est descendu à 1.393 chercheurs d'emploi formés, l'objectif est donc atteint à hauteur de 79,5%.
- **Une augmentation de 250 chercheurs d'emploi/an (bruxellois de moins de 30 ans) en formation en alternance à l'efp et au Sfpme.**
  - À l'efp, le nombre de chercheurs d'emploi de moins de 30 ans domiciliés dans la Région de Bruxelles-Capitale formés en alternance a augmenté entre 2014 et 2020, passant de 890 en 2014 à 1.031 en 2020 (+ 141).
  - Pour le Sfpme, l'augmentation est assez faible passant de 1 chercheur d'emploi de moins de 30 ans domicilié dans la Région de Bruxelles-Capitale formé en 2014<sup>6</sup> à 7 chercheurs d'emploi formés en 2019. En 2020, on compte 5 chercheurs d'emploi de moins de 30 ans<sup>7</sup>.
  - On constate donc que le nombre de chercheurs d'emploi bruxellois de moins de 30 ans formés en alternance a augmenté entre 2014 et 2020. C'est également le cas du nombre global de jeunes de moins de 30 ans (chercheurs d'emploi et travailleurs confondus), domiciliés en Région de Bruxelles-Capitale et dans d'autres régions. Cela sera présenté dans le point « 3.4 la formation des jeunes ».
- **Une augmentation de 50 chercheurs d'emploi formés par Syntra Brussel.**
  - L'atteinte de cet objectif est malheureusement difficile à mesurer aujourd'hui, Syntra Brussel n'ayant pas accès à la base de données d'Actiris permettant de quantifier précisément les demandeurs d'emploi en formation présents au sein de leur public.

---

5 Texte du Plan Formation 2020, mesure 1, p.15.

6 Ce chiffre fourni par le Sfpme pour 2014 est à prendre avec une certaine réserve car à l'époque le statut de l'auditeur n'était pas toujours encodé.

7 Ce nombre s'élève à 7 si on compte les personnes de 30 ans inclus.

### 3.2. La formation des bruxellois

Dans sa mesure 1, Former 20.000 chercheurs d'emploi distincts par an à partir de 2020, le Plan Formation 2020 entend « faire progresser significativement le nombre de *Bruxellois bénéficiaires du dispositif de formation* ». Dans sa mesure 2, Faire progresser significativement le nombre de Bruxellois bénéficiaires du dispositif de formation, c'est la formation continuée des travailleurs bruxellois des secteurs en transition économique ou en restructuration en vue d'assurer leur reconversion et leur perfectionnement professionnels qui est considérée comme une priorité.

Les deux tableaux ci-dessous permettent d'avoir une vision claire du nombre et de la proportion de personnes formées en 2020 domiciliées en Région de Bruxelles-Capitale parmi les chiffres communiqués par les opérateurs et repris dans les deux graphiques globaux ci-dessus.

**Nombre et proportion de chercheurs d'emploi formés en 2020 domiciliés en Région de Bruxelles-Capitale (RBC)**

Opérateurs	Stagiaires formés	Stagiaires domiciliés en RBC	Stagiaires domiciliés dans d'autres régions	Proportion de stagiaires domiciliés en RBC
Offre régie par Bruxelles Formation	12.700	11.201	1.499	88,2%
Stages First	709	709	0	100%
efp	1.664	1.664	0	100%
Sfpme	39	14	25	35,8%
VDAB Brussel	1.393	1.393	0	100%
<b>Total</b>	<b>16.505</b>	<b>14.981</b>	<b>1.524</b>	<b>90,8%</b>

**Nombre et proportion de travailleurs, autres statuts et statuts non identifiés formés en 2020 domiciliés en Région de Bruxelles-Capitale (RBC)**

Opérateurs	Stagiaires formés	Stagiaires domiciliés en RBC	Stagiaires domiciliés dans d'autres régions	Proportion de stagiaires domiciliés en RBC
Bruxelles Formation	4.338 <sup>8</sup>	3.449	442 (domiciliés dans d'autres régions) + 447 (inconnue ou étranger)	79,5%
efp – Auditeurs inscrits en formation de base	4.426	1.809	2.617	41%
SFPME	86	29	57	34%
SYNTRA – Travailleurs et autres statuts	1090	436	654	40%
SYNTRA – Apprentis	77	39	38	50,6%
<b>Total</b>	<b>10.017</b>	<b>5.762</b>	<b>4.255</b>	<b>57,5%</b>

Pour le graphique ci-dessus, les données relatives aux domiciles des élèves fréquentant les CEFA et des auditeurs inscrits en formation continue ne sont pas disponibles. Dans le cas des auditeurs inscrits en formation continue, ce domicile est difficile à déterminer, les inscriptions étant souvent effectuées au nom d'une entreprise plutôt que du travailleur effectuant la formation.

<sup>8</sup> Ainsi que 1.530 travailleurs formés en ligne

- **Globalement, les deux tableaux ci-dessus donnent plus de précisions sur le domicile des stagiaires formés en 2020.**

- Environ 74% d'entre eux ont été identifiés comme domiciliés en Région de Bruxelles-Capitale.
- C'est chez les chercheurs d'emploi que le nombre et la proportion de stagiaires domiciliés en Région de Bruxelles-Capitale est la plus importante.
- C'est pour les auditeurs efp inscrits en formation de base que le nombre absolu de stagiaires domiciliés dans d'autres régions est la plus importante. Ces 2.617 stagiaires formés à l'efp en formation de base (apprentissage + chef d'entreprise) domiciliés dans d'autres régions sont généralement des personnes habitant des communes avoisinant Bruxelles ou des communes pour lesquelles Bruxelles est facilement accessible en transport en commun.

Il est à noter que le VDAB Brussel compte également des élèves ou stagiaires domiciliés dans d'autres régions, qu'ils soient demandeurs d'emploi ou travailleurs. Ces chiffres n'ont pas été comptabilisés dans les statistiques des graphiques globaux ci-dessus. Parmi leur public en formation, le VDAB Brussel compte environ 50% de personnes domiciliées dans la Région de Bruxelles-Capitale et 50% de personnes domiciliées dans d'autres régions.

**En ce qui concerne la validation des compétences, sur les 527 épreuves réalisées dans les Centres situés en Région Bruxelles-Capitale en 2020 :**

- 463 ont été passées par des candidats domiciliés de la Région Bruxelles-Capitale, soit 87,8%
- 64 ont été passées par des candidats non-domiciliés en Région Bruxelles-Capitale, soit 12,2%

### 3.3. La formation en entreprise

La mesure 1 du Plan Formation 2020 prévoit une augmentation de 900 chercheurs d'emploi formés via des formations en entreprise telles que notamment les FPIE/IBO ou les formations collectives en entreprises. Le tableau ci-dessous témoigne de l'évolution des stages et formations en entreprises suivis par les chercheurs d'emploi se formant en Région de Bruxelles-capitale.

À ce propos, les chercheurs d'emploi peuvent avoir accès à plusieurs dispositifs de formation en entreprise. Les stages d'immersion linguistique en entreprise, la formation professionnelle individuelle en entreprise (FPIE) font partie du périmètre régi par Bruxelles Formation. Les Stages First sont gérés par Actiris depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

#### Nombre de chercheurs d'emploi distincts bénéficiaires de stages d'immersion linguistique, de FPIE et de Stages FIRST – résultats 2014 – 2020

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Variations 2014-2020
Stage d'immersion linguistique en entreprise	39	43	25	26	29	22	4	-35
FPIE (stagiaires présents dans et en dehors des centres BF)	1.514	1.538	1.657	1.642	1.878	2.236	1.843	+329
STE et Stages FIRST (depuis 2017)	735	1.116	1.478	1.594	1.119	971	709	-26
<b>TOTAL</b>	<b>2.288</b>	<b>2.697</b>	<b>3.160</b>	<b>3.262</b>	<b>3.026</b>	<b>3.229<sup>9</sup></b>	<b>2.556</b>	<b>+268</b>

Entre 2014 et 2020, il y a eu une augmentation de **268** chercheurs d'emploi bénéficiaires de ces types de stages et de formations en entreprises. Bien que l'on observe une légère baisse pour cette année 2020 en raison de la fermeture de certaines entreprises, c'est pour les FPIE que l'augmentation a été la plus significative au fil des années avec **+329** personnes en formation.

En ce qui concerne les IBO gérées par le VDAB Brussel, voici les données comparatives que nous avons reçues. Les données chiffrées pour les années antérieures ne sont pour le moment pas disponibles.

#### Organisator IBO = VDAB Brussel. Verblijfplaats werkzoekende = Brussel – données 2014-2020

	Nombre de chercheurs d'emploi distincts occupés en IBO	Hommes	Femmes
2014	77	54	23
2018	117	78	39
2019	83	53	30
2020	48	24	24
<b>Variation des IBO entre 2014 et 2020 : -29</b>			

Entre 2014 et 2020, il y a eu une augmentation de **239** chercheurs d'emploi formés, bénéficiaires des dispositifs présentés dans les deux graphiques ci-dessus. A noter que l'évolution entre 2014 et 2019 était de **941** chercheurs d'emploi.

9 Pour des raisons de modifications dans le mode de comptage des CIP entre 2014 et 2019 expliquées plus haut dans les précautions méthodologiques, les CIP n'ont pas été reprises dans ce tableau. En additionnant aux 3.229 stagiaires distincts les 11 chercheurs d'emploi en CIP en 2019, on arrive à un total de 3.239 chercheurs d'emploi distincts bénéficiaires de ce type de formations en 2019. Il y a en effet la présence d'un doublon, soit d'un stagiaire ayant fait une CIP et une FPIE en 2019. Cette personne n'a été reprise qu'une seule fois dans le comptage total des 3.239 stagiaires distincts. En 2020, en additionnant aux 2.556 stagiaires distincts les 68 chercheurs d'emploi en CIP on arrive à un total de 2.621 chercheurs d'emploi distincts avec la présence de 3 doublons.

### 3.4. La formation des jeunes

La mesure 3 du Plan Formation 2020 prévoit d'augmenter de plus de 1.000 les jeunes en formation auprès des opérateurs d'alternance en 2020 en mettant l'accent sur la formation à l'efp, au Sfpme, dans les CEFA Bruxellois et à Syntra Brussel. Les tableaux ci-dessous comparent les données de 2014 qui ont servi de base de la construction du plan formation 2020 avec les données de 2020 afin de mesurer les évolutions de la formation des jeunes dans le domaine de l'alternance.

#### Auditeurs de moins de 30 ans en formation en alternance à l'efp et au Sfpme - données 2014 et 2020 (formation en apprentissage et chef d'entreprise)

Opérateurs	2014	2020	Variation 2014-2020
EFP	4.196	4.416	+ 242
SFPME	121	105	- 14
<b>Total</b>	<b>4.317</b>	<b>4.521</b>	<b>+204</b>

Entre 2014 et 2020, il y a eu une augmentation de **204** auditeurs de moins de 30 ans (+228 entre 2014 et 2019) formés en alternance à l'efp et au Sfpme pour l'ensemble des auditeurs, qu'ils soient chercheurs d'emploi ou non et domiciliés en Région de Bruxelles-Capitale et dans d'autres régions. Cette augmentation de 204 auditeurs reste éloignée de l'objectif de la mesure 3 du Plan Formation 2020 visant une augmentation de 800 apprenants de moins de 30 ans inscrits à l'efp pour la formation en apprentissage et chef d'entreprise.

#### Nombre d'inscrits dans les CEFA<sup>10</sup> bruxellois par année académique (bénéficiaires distincts) - 2014 et 2020

Opérateurs	Inscrits 2014 - 2015	Inscrits 2019 - 2020	Variation 2014-2020
CEFA bruxellois	1.388	1.302	- 84

Le total pour l'année académique 2019-2020 reprend les inscriptions dans les différents centres d'enseignement et d'apprentissage en alternance bruxellois : CEFA Bruxelles-Ville, Centre scolaire Eperonniers-Mercelis, Institut de la Providence, Institut Emile Gryzon et CEFA Laeken.

Le Plan Formation 2020 visait dans sa mesure 3 l'objectif d'une augmentation de 20% de la fréquentation des CEFA bruxellois. Celle-ci n'a malheureusement pas pu s'effectuer jusqu'à présent. La fréquentation des CEFA a tendance à rester relativement stable, et même, à diminuer légèrement.

**À titre d'information liée à l'alternance, nous pouvons vous présenter ci-dessous les chiffres de l'évolution des CDO'S Bruxellois.**

#### Nombre d'inscrits dans les CDO'S Bruxellois - évolution 2014 - 2020

Inscrits par année académique	Brusselse CDO'S
2015-2016	484
2016-2017	523
2017-2018	589
2018-2019	534
2019-2020	529
2020-2021	552
<b>Variation 2015-2020</b>	<b>+68</b>

10 Pour plus d'information sur les CEFA, nous renvoyons vers le site internet du Conseil zonal de l'alternance : <https://www.cza-bxl.be/-institutions-.html>

Le total pour 2020 reprend les inscriptions dans les différents centres d'apprentissage et de travail bruxellois (CDO) : City Brussels, Castor et Don Bosco Institute.

En outre, il y a lieu de noter qu'il y a 26 élèves en formation en alternance dans l'enseignement à temps plein (établissements d'enseignement secondaire Coovi, Don Bosco, KTA Jette et E. Hiel).

**Nombre de jeunes de moins de 30 ans formés en alternance à Syntra Brussel domiciliés en région de Bruxelles Capitale et dans d'autres régions – 2014 - 2020 – Cursisten leertijd of standaard dual**

Situation au	Stagiaires domiciliés en RBC	Stagiaires domiciliés en dehors de la RBC	Total
30/06/2014	13	24	37
30/06/2015	24	33	57
31/12/2016	24	21	45
31/12/2017	39	25	64
31/12/2018	47	28	75
31/12/2019 <sup>11</sup>	48	43	91
31/12/2020	39	38	77
<b>Variations 2014-2020</b>	<b>+23</b>	<b>+14</b>	<b>+40</b>

Entre 2014 et 2020, l'augmentation du nombre de jeunes de moins de 30 ans qui se sont formés en alternance à Syntra Brussel a été significative. Celle-ci est passée de 37 jeunes formés en 2014 pour 77 jeunes formés en 2020. D'une manière générale, l'augmentation du nombre de jeunes de moins de 30 ans formés par Syntra Brussel entre 2014 et 2020 a été assez équivalente pour les stagiaires domiciliés en Région de Bruxelles-Capitale et en dehors de la région de Bruxelles Capitale.

<sup>11</sup> Les chiffres mentionnés dans la synthèse 2019 étaient incorrects. Une correction a été apportée par Syntra Brussel cette année.

## 4. LE DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE FORMATION

### 4.1. La Formation PME

---

C'est dans le cadre des Mesure 22 « Déployer le tutorat : simplification des mesures et soutien financier » et de la Mesure 25 « La formation en alternance PME est systématiquement intégrée dans les partenariats » du PF 2020 que la Formation PME a souhaité valoriser les nombreuses réalisations ci-dessous, réalisations issus du Rapport d'activités 2020 de l'EFPP, actuellement en cours de réalisation<sup>12</sup>.

#### L'orientation des candidats à l'apprentissage

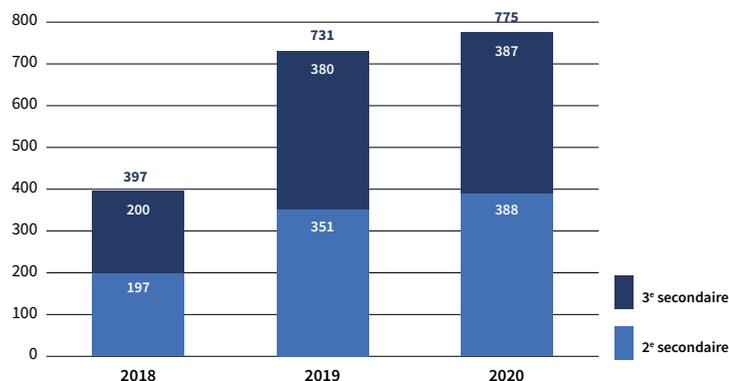
Depuis 2015, grâce notamment à l'apport du Fonds Social européen, la formation PME a pourvu à l'amélioration du taux d'encadrement des jeunes par :

- La poursuite des activités du pôle DORA (développement, orientation, réussite et accrochage) au sein de l'efp en charge de l'orientation et de l'accompagnement des jeunes avant leur entrée en alternance effective, d'activités de remédiation et de soutien à l'accrochage notamment :
  - Le C'APP qui est un programme d'accrochage pour préparer l'entrée en apprentissage
  - L'accompagnement des jeunes sans patrons – Depuis la création du contrat d'alternance, il n'est plus obligatoire d'avoir son stage en entreprise pour s'inscrire à l'efp. Deux outils sont donc proposés pour aider les apprentis à dénicher le lieu de stage qui corresponde à leurs attentes :
    - Trouve ton stage
    - Recherche active de stages
- La systématisation, avant l'entrée en formation, d'un test de positionnement sur les compétences de base des jeunes, associé à un entretien d'orientation. Le test de positionnement est devenu obligatoire pour toute personne souhaitant intégrer le système de la formation en alternance en apprentissage. Son but est de faire un bilan des compétences du candidat préalablement à son entrée dans le dispositif, d'orienter les candidats au sein du dispositif formation PME et éventuellement de mettre en place un accrochage.
- La systématisation d'un examen d'entrée et d'un entretien individualisé pour les entrants en section chef d'entreprise
- L'extension des dispositifs « découvertes métiers » en centre de formation et « essais métiers » en entreprise pour les jeunes qui sont en recherche d'une orientation
- Diverses activités d'orientation telles que :
  - Enfants de primaires :
    - Place aux Enfants,
    - Projet primaires,
    - Stage pour enfants,
    - Coder Dojo et Petits Bocuse
  - Elèves de secondaires :
    - Défi Des Talents
    - Visite des ateliers

---

12 <https://www.efp.be/>

### Evolution du Nombre de participants au Défi de Talents



- NEETS et adultes (collaborations avec diverses structures) :
- Visites des ateliers ou des Escape Game
  - Découvertes métiers

### Un dispositif plus lisible et plus accessible

- Un service info-accueil commun à l'efp et au sfpme est à la disposition des futurs apprenants
- Un numéro « vert » commun pour l'efp et le sfpme est opérationnel et permet un dispatching efficace des appels
- Un plan de communication commun de l'efp et du sfpme est élaboré annuellement. L'objectif est d'unifier la communication et de simplifier son accessibilité pour les candidats à la formation à l'alternance
- Un plan de communication commun
- La mise en place d'un service d'aide et d'accompagnement pour l'inclusion en formation de personnes confrontées à des besoins spécifiques

### La mise en œuvre de la gratuité d'inscription pour les chercheurs d'emploi en partenariat avec Actiris et Bruxelles Formation

#### Le soutien aux entreprises et à l'entrepreneuriat

- L'organisation d'un vaste programme de formation « Passeport de votre réussite »  
Passeport Réussite est un programme de formations à la carte pour porteurs de projets, starters et entrepreneurs. D'une durée de 3 heures, ces formations permettent de développer l'esprit d'entreprendre et de perfectionner les compétences. Au cours de l'année 2020 ont été proposés :
  - Des nouvelles thématiques
  - Des nouveaux formateurs professionnels dans leur secteur
  - Des formations organisées dans différents lieux
  - Des horaires variés
  - La mise en ligne des formations92 formations ont été organisées pour 869 présences.
- La mise en œuvre des primes alternances au bénéfice des entreprises qui engagent des jeunes en alternance
- Le développement du projet « Teste ton entreprise » - Une formation et un parcours entrepreneurial  
L'efp et JobYourself rassemblent leurs services pour les personnes en formation « chef d'entreprise » de l'efp. Leur formation est complétée par la possibilité de tester leur projet d'entreprise avec l'accompagnement de JobYourself. Une opportunité pour ces personnes de mettre en action les compétences acquises au fil de leur formation et de lancer par la suite leur entreprise sur des bases solides.
  - 21 personnes ont eu un entretien individuel en 2020 et 8 ont assisté au coaching collectif. Sur les 8, 7 personnes ont fini le parcours collectif et 5 personnes ont pitché leur projet.

## **Le développement de l'offre de formation en alternance**

Sur la base de dossiers d'opportunité qui analysent la situation de l'emploi (nombre d'offres publiées par Actiris par exemple), des nouveaux profils élaborés par le Service Francophone des Métiers et de Qualifications (SFMQ) et des analyses de l'Instance Bassin EFE, la Formation PME adapte son offre à la réalité du marché de l'emploi bruxellois et aux attentes des entreprises.

Dans ce contexte, le pôle numérique poursuit son expansion, avec les nouvelles formations suivantes:

- Gestionnaire de réseaux télématiques
- Développeur frontend
- Développeur d'applications mobiles

D'autres formations ont aussi été ajoutées à l'offre :

- Esthéticien social
- Maçon – chef d'équipe
- HVAC – ventiliste
- Conseiller domotique et smarthome
- Gestionnaire des stocks et superviseur en entrepôt

## **Une attention particulière à la qualité du dispositif**

- L'organisation de deux « quinzaines de la qualité » par année académique - Inspection par les conseillers pédagogiques de plus de 60 cours organisés à l'efp. Le but de ces quinzaines est d'évaluer les formateurs et la qualité des cours dans un souci d'amélioration continue.
- La création d'un catalogue de la formation à destination des formateurs de l'efp.
- L'édition du deuxième rapport d'exécution du contrat de gestion efp – sfpme – Collège de la COCOF
- Création d'un service pédagogique, ayant pour objectif d'élaborer et de nourrir un projet pédagogique, d'accompagner les formateurs, de faciliter la transition numérique et de pérenniser un centre de ressources pédagogiques
- Création d'un service de prospection aux métiers du numérique, en collaboration avec le sfpme, chargé de constituer un portefeuille d'entreprises formatrices dans les métiers du numérique

## **Le développement des partenariats**

En parallèle à la poursuite des collaborations existantes (CVDC, Formaform,...), depuis 2019 de nouveaux partenariats se sont développés et/ou formalisés :

- Un nouveau partenariat a été mis en place entre le dispositif de la formation en alternance PME et le secteur alimentaire (Alimento)
- Pour la formation « Assistant dentaire », un partenariat a été créé avec le Société de Médecine Dentaire
- Des échanges et des prises de contacts ont été réalisés avec différents secteurs professionnels : l'Association belge des podologues, le secteur de l'optique, le Cefora (fonds sectoriel des employés de la CP200), l'UBF ACA (climatisation), la Fédération des Pompes funèbres (Funebra), le secteur de l'immobilier, le secteur de la construction, le secteur des arts, le secteur de la logistique, ...
- Les premiers contacts avec différentes grandes entreprises dans le cadre d'une perspective de collaboration ont eu lieu (ex : Engie, Proximus, Sibelga, BMW, Keolis, RTBF, ...)

Le SFPME continue son projet Erasmus + Itineris dont l'objectif est la promotion de la formation par la mobilité européenne. Des délégations de personnel pédagogique sont parties en France pour les métiers de la construction et de l'alimentation.

L'année 2020 a aussi vu le développement de contacts avec des partenaires étrangers par l'accueil de délégations européennes mais aussi internationales :

- Le VMA (centre de formation islandais)
- Le Réseau des Maisons Familiales Rurales (France)
- Les Délégations bulgare et estonienne
- Les Délégations québécoise et ougandaise

La Formation PME participe également aux nouveaux projets suivants :

- Start Digital qui a pour objectif de mettre en œuvre une stratégie intégrée de formation aux compétences numérique de base pour les demandeurs d'emploi et les apprenants adultes peu scolarisés. Le projet associe tous les opérateurs publics d'enseignement et de formation professionnelle pour adultes en Belgique francophone et aussi les opérateurs de formation du monde associatif subventionnés par le service public
- Le Fonds Prince Philippe dont le but est d'examiner la faisabilité d'un projet autour de l'apprentissage dual dans les trois communautés linguistiques belges

### Le tutorat et la validation de compétences

L'efp propose la validation des compétences pour 4 métiers :

- Coiffeur(se) (renouvellement de l'agrément en 2017)
- Peintre décorateur (renouvellement de l'agrément en 2017)
- Esthéticien(ne) (agrément en 2018)
- Serveur(se) (en partenariat avec le couple Horeca)

Métiers	Unité	Nbre candidats
Coiffeur(se)	COIF1	4
Coiffeur(se)	COIF2	4
Coiffeur(se)	COIF3	0
Coiffeur(se)	COIF4	0
Esthéticien(ne)	ESTH1	3
Esthéticien(ne)	ESTH2	3
Esthéticien(ne)	ESTH3	2
Esthéticien(ne)	ESTH4	2
Peintre décorateur	PEINT1	31
Serveur(se)	SERV1	0
<b>TOTAL</b>		<b>49</b>

Dans le cadre d'un projet du fond social européen, pour 2020, le Sfpme a pour objectif de proposer une formation de tuteur en entreprise à toutes les entreprises formatrices avec lesquelles elle collabore, mais également à toute entreprise bruxelloise intéressée.

Cette formation est dispensée par une équipe mobile qui se déplace en entreprise. Elle a été mise en place afin d'améliorer l'accueil et l'accompagnement des auditeurs et/ou de nouveaux collaborateurs.

Une part importante des tuteurs actuellement en charge dans le dispositif du Sfpme ont acquis une expérience qu'il y a lieu de valoriser.

Le Sfpme s'est positionné comme Centre de validation des compétences pour le métier de tuteur en entreprise. Il a été agréé par le CDVC en 2016. En 2020, 34 sessions de validation des compétences ont été réalisées, pour 32 réussites enregistrées.

## 4.2. Personnes en situation de handicap

---

En sa mesure 4, le Plan Formation 2020 prévoit un doublement du nombre de personnes en situation de handicap, chercheuses d'emploi, en formation ou en validation. Dans l'optique d'atteindre cet objectif, les opérateurs concernés - Bruxelles Formation, le Service Phare, les OISP, la Formation PME, Actiris et le VDAB Brussel ont développé, depuis 2018, le Projet Handistreaming<sup>13</sup> pour la formation et l'accompagnement des personnes en situation de handicap est mis en œuvre, répondant aux besoins définis par la mesure 4 du Plan Formation 2020 autour de cinq axes prioritaires :

- La sensibilisation et la communication auprès des professionnels de la formation sur la problématique des personnes en situation de handicap : séances d'informations à destination des professionnels de la formation, vidéo diffusée sur le site de Bruxelles Formation, de la Cité des métiers et du service du Phare ;
- La conception et l'implémentation d'un processus de traitement des demandes et des besoins d'aménagements raisonnables dans les parcours de formation afin d'assurer une sécurisation des parcours de ce public ;
- L'accessibilité des centres de formation pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) : état des lieux PMR des différents sites de formation professionnelle (Bruxelles Formation, OISP, EFP, CDR). Cibler dans un premier temps les centres de formation correspondant le plus aux centres d'intérêt des personnes pour des métiers compatibles avec les PMR ;
- Le renforcement du dispositif Tremplin : le soutien spécialisé par secteur du handicap et une personne ressource au sein de BF Tremplin pour l'aménagement des procédures de test, les aménagements en cours, le suivi des stagiaires...);
- L'augmentation de l'offre accessible aux personnes en situation de handicap.

Afin de mettre en œuvre ce projet, différents groupes de travail ont été mis en place et se réunissent régulièrement. Ceux-ci sont composés de membres de Bruxelles Formation, des services d'appui à la formation professionnelle, du service Phare de la COCOF, de la FEBISP, d'asbl spécialisées dans la formation des personnes en situation de handicap, d'UNIA, de Diversicom et de certains OISP. Les actions menées par ceux-ci en 2020 sont les suivantes :

- **Groupe de travail « Sensibilisation » :**
  - Action de sensibilisation des référents « réseau handicap » de Bruxelles Formation et des OISP ;
  - Dans le cadre de la journée mondiale des personnes handicapées du 3 décembre 2020, organisation d'un webinaire d'information « Comment favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap ? » à destination des professionnels (97 participants) et tenue d'entretiens individuels à destination des chercheurs d'emplois en situation de handicap.
- **Groupe de Travail « Communication » :**
  - Constitution d'une équipe de spécialistes en communication ;
  - Etablissement d'un plan de communication ;
  - Support pour la journée internationale des personnes handicapées pour l'élaboration du Webinaire et des entretiens individuels (usagers, conseillers et services d'accompagnement) ;
  - Support et réflexion avec le groupe de travail sensibilisation sur la mise en œuvre d'une séance d'information récurrente à destination des usagers à la Cité des métiers.
- **Groupe de travail « Formation de formateurs » :**
  - Inventaire des offres de formation existantes ;
  - Prises de contact avec les différents acteurs de la formation des personnes handicapées afin de recueillir leurs expériences ;
  - Identification d'une personne ressource pour concevoir un dispositif de formation adapté.

---

13 Handistreaming = contraction des termes « handicap » et « mainstreaming ». Le mainstreaming étant un concept de politique qui préconise une approche intégrée au travers de différents domaines de politique.

• **Groupe de travail « Réseau handicap » :**

- Constitution d'un réseau reprenant des référents au sein des pôles de Bruxelles Formation ainsi qu'au sein de ses partenaires ;
- Elaboration, présentation et déploiement d'une procédure d'accueil et d'accompagnement des candidats stagiaires en situation de handicap au sein de Bruxelles Formation et des OISP via leurs référents « réseau handicap ».

**Offre de formation pour les personnes en situation de handicap**

En ce qui concerne l'offre de formation, Bruxelles Formation agit sur deux volets : d'une part, Bruxelles Formation vise à ce que l'offre de formation « classique » soit d'avantage inclusive et ce dans le but de permettre à un plus grand nombre de personnes en situation de handicap d'intégrer ces formations. Et d'autre part, Bruxelles Formation offre son soutien aux opérateurs œuvrant dans le domaine de la formation spécifique destinée au public en situation de handicap. Depuis 2018, un appel à projet supplémentaire est lancé aux opérateurs spécialisés. Suite à ce dernier, des actions de formation avec la Ligue Braille, Média Animation, Info-Sourds, Alpha-Signes, Eqla et JST (Jeunes Schaerbeekoïses au Travail) sont conventionnées.

Bien que ces dernières années le nombre de personnes en situation de handicap formées était en constante augmentation, l'année 2020 a été impactée par la crise sanitaire et que les confinements ont eu un impact important sur le déploiement des formations à destination de ces publics. En effet, à l'exception de quelques-unes, il s'agit de formations très difficiles à basculer en distanciel. Suite à cette situation exceptionnelle, les opérateurs partenaires qui forment spécifiquement des personnes en situation de handicap ont décidé de retravailler leur contenu de formation.

**Stagiaires en situation de handicap ayant le statut de chercheurs d'emploi formés par Bruxelles Formation et ses partenaires conventionnés - résultats 2014-2020**

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Variation 2014-2020
<b>TOTAL</b>	<b>67</b>	<b>64</b>	<b>61</b>	<b>64</b>	<b>71</b>	<b>75</b>	<b>46</b>	<b>-21</b>

**Projet d'appui à la formation professionnelle**

Le projet d'appui à la formation professionnelle a commencé en 2012. Il est subsidié par le Fonds Social Européen et se fait en collaboration avec le Service Phare, Bruxelles-Formation et la consultation sociale d'Actiris. Ce projet propose un accompagnement psychopédagogique spécifique et personnalisé pour les personnes en situation de handicap *avant, pendant et après* une formation professionnelle effectuée sur le territoire de Bruxelles Capitale. La durée moyenne de l'accompagnement est d'une année et demi et est réalisé par des professionnels de quatre services d'accompagnement subventionnés par le Service PHARE: le Sisahm, le Sabx, le service, la Ligue Braille ainsi que Comprendre et Parler. Ils travaillent en collaboration étroite avec les centres de formation et en particulier avec Bruxelles formation Tremplin.

## **Accessibilité des centres de formation pour les PMR**

En ce qui concerne l'accessibilité, Bruxelles Formation a engagé une démarche pour améliorer l'accessibilité de ses bâtiments aux personnes à mobilité réduite. La première étape a consisté en un audit complet par l'asbl Plain-Pied des bâtiments en visant l'accessibilité pour les différents publics. L'étape suivante, déjà entamée, consiste dans l'analyse des rapports d'audits avec comme objectif une planification des travaux d'amélioration de l'accessibilité.

Dans le cadre du label Acces-i, Bruxelles Formation vise l'obtention de l'Access-i orange pour la majorité de ses sites, c'est-à-dire une accessibilité avec un coup de main ponctuel (et non de l'Access-i vert, soit l'accessibilité en autonomie). En effet, les sites disposent toujours d'un accueil physique et personnalisé étant donné la procédure spécifique d'accueil des stagiaires en situation de handicap mise en place par Bruxelles Formation.

La planification de travaux/investissements devra idéalement se faire sur plusieurs années pour chaque site.

### 4.3. Le Plan Prison

Depuis 2017, Bruxelles Formation et l'Enseignement de Promotion sociale collaborent au développement du Plan Prison (Mesure 5 du Plan Formation 2020), au travers d'un plan d'actions qui promeut une augmentation des actions de formation et de validation des compétences au bénéfice des détenus et ex-détenus bruxellois. La collaboration des différents acteurs de terrain (Bruxelles Formation, l'Enseignement de Promotion sociale et les asbl Adeppi - Atelier d'éducation permanente pour personnes incarcérées – et l'asbl Après) a permis, en 2017, un retour à la normale et une augmentation de 84% du nombre de stagiaires formés par rapport à 2015 et 2016 (coïncidant avec une période de conflits sociaux et de grève des agents pénitentiaires) par l'organisation de formations en alphabétisation, en langues (anglais, français et néerlandais) ou encore dans les domaines de l'esthétique et de la gestion d'entreprise.

Pour cette année 2020, on observe à nouveau une baisse du nombre de stagiaires formés par rapport aux autres années. En effet, les possibilités de déployer de la formation ont été très restreintes en 2020. La crise sanitaire a bien entendu eu des effets, qui s'ajoutent aux difficultés préexistantes liées au milieu carcéral. Les activités collectives de formation ont été mises à l'arrêt en raison du premier confinement et la reprise de ces activités s'est souvent heurtée à la difficulté de mettre en œuvre les mesures sanitaires de prévention (manque de produit de nettoyage, petite taille et mauvaise aération des locaux, etc.).

**Plan Prison - résultats 2014-2020**

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Total	509	413	299	552	484	439	179

En 2020, 179 stagiaires distincts ont tout de même pu être formés intra-muros dans les prisons bruxelloises par l'asbl Adeppi et l'Enseignement de promotion sociale dans le cadre du projet REINSERT<sup>14</sup> (Cours Erasme, Institut Roger Lambion et Institut Jeanne Toussaint) pour un total de 15.030 heures de formation. Les stagiaires ne sont en l'occurrence pas rémunérés par Bruxelles Formation mais par la Régie pénitentiaire qui octroie une prime de formation aux détenus qui suivent une formation qualifiante.

Les formations de base français débutant, suite office et néerlandais qui avaient été les formations les plus suivies par les stagiaires en 2018 et 2019 demeurent les formations les plus suivies en 2020, avec 124 stagiaires formés.

En ce qui concerne la certification, les modules de formation données par l'Enseignement de promotion sociale dans le cadre du projet REINSERT (connaissance en gestion de base, aide polyvalent en restauration de collectivité, et technique de coiffure) ont permis de délivrer 24 attestations de réussite en 2019<sup>15</sup>. En 2020, c'est 9 attestations ont été délivrées pour les métiers « technique de coiffure » et « connaissance en gestion de base ». Ces attestations sont valorisables sur le marché du travail ou pour poursuivre la formation hors des murs.

14 Pour information, REINSERT est un projet de l'Enseignement de promotion sociale cofinancé par le Fonds Social Européen, ayant pour objectifs de lutter contre les discriminations et les ruptures sociales et de favoriser l'insertion ou la réinsertion des détenus et des justiciables. REINSERT intra-muros est un projet s'adressant aux détenus incarcérés, qui planifie et soutient les formations organisées par l'Enseignement de promotion sociale au sein des prisons. Il vise à soutenir la réinsertion de la personne en augmentant son seuil de compétences ou d'employabilité par la dispense d'unités d'enseignement. L'offre de formation de l'EPS organisée en milieu carcéral se focalise sur des actions allant de l'alphabétisation aux formations préqualifiantes et qualifiantes de manière à rapprocher la personne au plus près de l'emploi ou de tendre à cet objectif par une remise en parcours de formation de l'étudiant incarcéré. Bruxelles Formation soutient financièrement des formations professionnelles organisées dans ce cadre dans les prisons bruxelloises.

15 Le nombre de certificats délivrés est différent que celui qui figurait dans la Synthèse 2019 (15). En effet, au moment de sa rédaction toutes les données n'étaient pas encore disponibles. La mise à jour de ces chiffres a été réalisée en novembre 2020.

À côté de cet accompagnement, BF espaces numériques, le pôle dédié à la formation en ligne a également lancé en 2019 un projet pilote d'e-learning en prison avec des partenaires comme la Direction de l'enseignement à distance de la Fédération Wallonie-Bruxelles (EAD), la Direction régionale Sud des établissements pénitentiaires (EPI) et les asbl Adeppi et Après.

L'objectif principal de ce projet pilote consiste à mettre en place un dispositif à Bruxelles (prison de Forest) et en Wallonie (prisons d'Arlon, Leuze et Marche) grâce auquel les détenus auraient accès à un système d'e-learning adapté permettant un apprentissage via des canaux numériques, qui soit interactif, individualisé et préparant à leur future insertion socioprofessionnelle compte tenu du niveau et des besoins de chacun. A côté de l'offre de Bruxelles Formation (Excel, calcul, word et français), on retrouve une part du catalogue de l'EAD (Enseignement à Distance de la Communauté française) et quelques modules du Forem. Le dispositif a été lancé en juin 2019 pour une période pilote de deux années à l'issue de laquelle il sera évalué. Lors des 6 premiers mois d'activité, ce dispositif a permis, au sein de la prison de Forest, à 29 détenus de suivre une formation pour un volume global de 867 heures d'apprentissage. En 2020, ce dispositif a permis de former 14 détenus pour un volume global de 1.239 heures d'apprentissage.

Le Plan Prison est arrivé à son terme en décembre 2020. Un nouveau Plan doit donc être élaboré. Au préalable, une évaluation complète du dispositif actuel et des possibilités de développement des ressources à mobiliser en milieu carcéral devra être réalisée, afin de proposer un nouveau plan qui tire les enseignements du passé et prenne également en compte les apprentissages en matière de formation à distance issus de la crise sanitaire. A cette fin, un nouveau chargé de mission par Bruxelles Formation et l'Enseignement de Promotion sociale a été recruté dans le premier trimestre de l'année 2021.

Dans l'attente du nouveau Plan, il est prévu pour 2021 de reprendre l'offre 2020 à l'identique.

## 4.4. L'enseignement de promotion sociale

La Cellule de Pilotage de l'enseignement de promotion sociale de la Fédération Wallonie Bruxelles nous a fourni ses données statistiques concernant ses formations en alphabétisation (mesure 7 du Plan Formation 2020) et ses formations linguistiques (mesure 8 du Plan Formation 2020).

L'enseignement de promotion sociale est structuré sur une base modulaire: les formations se composent de « modules » ou « unités d'enseignement » (UE) qui permettent souplesse et flexibilité. Toute réussite d'une UE donne lieu à la délivrance d'une attestation de réussite. Les effectifs ci-dessous ont été calculés sur la base des inscriptions par unité d'enseignement. Les effectifs des fréquentations présentés dans les deux tableaux ci-dessous se basent sur le comptage des inscriptions dans les UE au premier dixième de celles-ci.

### La formation en alphabétisation

#### Inscriptions dans les UE d'alphabétisation et Français UE 1 et 2 en Région de Bruxelles-capitale Enseignement secondaire inférieur de promotion sociale Période: 2015/2016 à 2019/2020

Bassin	Libellé	Année scolaire				
		2015 2016	2016 2017	2017 2018	2018 2019	2019 2020
Bassin EFE de Bruxelles	ALPHABETISATION - NIVEAU 1	347	309	440	351	418
	ALPHABETISATION - NIVEAU 2	395	338	298	320	358
	ALPHABETISATION - NIVEAU 3	280	338	198	258	284
	ALPHABETISATION - NIVEAU 4	237	221	302	262	176
	INSERTION SOCIALE - NIVEAU 1	46	23	24	24	0
	INSERTION SOCIALE - NIVEAU 2	36	18	19	20	0
	ALPHABETISATION - NIVEAU 1 A		13	9		13
	ALPHABETISATION - NIVEAU 1 B		24	6		0
	FORMATION DE BASE NIVEAU 1	25	23	17	24	26
	CERTIFICAT D'ETUDES DE BASE-FRANCAIS/MATHEMATIQUES	26	18	12	14	28
	CERTIFICAT D'ETUDES DE BASE-CITOYENNETE	16	18	10	14	28
	REMIATION EN FRANCAIS	9	7	6		0
	FRANCAIS - REMISE A NIVEAU - CONNAISSANCES GENERALES	22	23	19	21	10
	FRANCAIS:LANGUE ETRANGERE UF D A-NIVEAU DEBUTANT	1.828	1.613	1.380	1.384	1.340
	FRANCAIS:LANGUE ETRANGERE UF D B-NIVEAU DEBUTANT	1.898	1.695	1.648	1.673	1.444
	LANGUE : FRANCAIS UF 1 - NIVEAU ELEMENTAIRE	3.034	2.934	2.812	3.096	2.844
	LANGUE : FRANCAIS UF 2 - NIVEAU ELEMENTAIRE	2.648	2.586	2.685	2.786	2.550
<b>Total général</b>		<b>10.847</b>	<b>10.201</b>	<b>9.885</b>	<b>10.247</b>	<b>9.519</b>

Le tableau ci-dessous montre une baisse des inscriptions dans les formations en alphabétisation pour les années scolaires 2016-2017 et 2017-2018. Si une ascension des inscriptions a pu être observée pour l'année 2018-2019, celle-ci n'a pas pu se poursuivre sur l'année 2019-2020 sans toutefois s'écrouler.

## La formation linguistique

### Inscriptions dans les UE de langue en Région de Bruxelles-Capitale Par langue et niveau Période: 2015/2016 à 2018/2019

Niveau	Année scolaire				
	1516	1617	1718	1819	1920
<b>Français</b>					
SI	9975	9548	9026	9436	8652
SS	10356	9316	8516	8543	7634
SC	165	187	134	136	121
<b>Total langue française</b>	<b>20496</b>	<b>19051</b>	<b>17676</b>	<b>18115</b>	<b>16407</b>
<b>Néerlandais</b>					
SI	4890	3910	3792	3749	3141
SS	4499	3510	3278	2951	2517
SC	753	875	666	719	744
<b>Total langue néerlandaise</b>	<b>10142</b>	<b>8295</b>	<b>7736</b>	<b>7419</b>	<b>6402</b>
<b>Anglais</b>					
SI	3253	2955	2931	3333	3185
SS	5560	4988	4758	4949	4397
SC	1580	1445	1460	1390	1629
<b>Total langue anglaise</b>	<b>10393</b>	<b>9388</b>	<b>9149</b>	<b>9672</b>	<b>9211</b>
<b>Espagnol</b>					
SI	656	651	683	761	751
SS	777	655	671	636	651
SC	107	150	159	145	199
<b>Total langue espagnole</b>	<b>1540</b>	<b>1456</b>	<b>1513</b>	<b>1542</b>	<b>1601</b>
<b>Italien</b>					
SI	188	160	170	180	210
SS	87	96	82	104	126
<b>Total langue italienne</b>	<b>275</b>	<b>256</b>	<b>252</b>	<b>284</b>	<b>336</b>
<b>Arabe</b>					
SI	97	100	144	154	138
SS	124	58	61	82	96
<b>Total langue arabe</b>	<b>221</b>	<b>158</b>	<b>205</b>	<b>236</b>	<b>234</b>
<b>Allemand</b>					
SI	121	142	125	108	110
SS	118	115	86	111	112
SC				1	0
<b>Total langue allemand</b>	<b>239</b>	<b>257</b>	<b>211</b>	<b>220</b>	<b>222</b>
<b>Russe</b>					
SI	37	34	34	38	39
SS	66	54	40	55	48
<b>Total langue russe</b>	<b>103</b>	<b>88</b>	<b>74</b>	<b>93</b>	<b>87</b>

Portugais					
SI	43	37	44	44	69
SS	34	46	43	44	46
<b>Total langue portugaise</b>	<b>77</b>	<b>83</b>	<b>87</b>	<b>88</b>	<b>115</b>
Chinois					
SI	55	54	35	33	60
SS	45	56	57	39	25
<b>Total langue chinoise</b>	<b>100</b>	<b>110</b>	<b>92</b>	<b>72</b>	<b>85</b>
Turc					
SI				22	21
<b>Total langue turque</b>				<b>22</b>	<b>21</b>
Suédois					
SI			14	12	4
<b>Total langue suédoise</b>			<b>14</b>	<b>12</b>	<b>4</b>
Japonais					
SI					64
SS					15
<b>Total langue japonaise</b>					<b>79</b>
<b>Total général</b>	<b>43.586</b>	<b>39.142</b>	<b>37.009</b>	<b>37.775</b>	<b>34.804</b>

SI: secondaire inférieur / SS: secondaire supérieur / SC: supérieur de type court

Le tableau ci-dessus montre une augmentation des inscriptions dans les formations en langues arabes, italiennes espagnoles, portugaises et japonaise. Parmi les langues enseignées, c'est le français, l'anglais puis le néerlandais où on dénombre le plus d'inscriptions mais également dont le nombre a le plus baissé au cours des années.

Pour un comparatif entre les années 2018-2019 et 2019-2020, voir le tableau ci-dessous :

#### Inscriptions dans les UE de langue en Région de Bruxelles-Capitale

Niveau	Année scolaire	
	2018-2019	2019-2020
<b>Français</b>	<b>18.115</b>	<b>16.407</b>
<b>Néerlandais</b>	<b>7.419</b>	<b>6.402</b>
<b>Anglais</b>	<b>9.672</b>	<b>9.211</b>
<b>Espagnol</b>	<b>1.542</b>	<b>1.601</b>
<b>Italien</b>	<b>284</b>	<b>336</b>
<b>Arabe</b>	<b>236</b>	<b>234</b>
<b>Allemand</b>	<b>220</b>	<b>222</b>
<b>Russe</b>	<b>93</b>	<b>87</b>
<b>Portugais</b>	<b>88</b>	<b>115</b>
<b>Chinois</b>	<b>72</b>	<b>85</b>
<b>Turc</b>	<b>22</b>	<b>21</b>
<b>Suédois</b>	<b>12</b>	<b>4</b>
<b>Japonais</b>		<b>79</b>
<b>Total général</b>	<b>37.775</b>	<b>34.804</b>

## 5. LA VALIDATION DES COMPÉTENCES

À Bruxelles, le développement du dispositif de validation des compétences s'inscrit dans le Plan Formation 2020 qui, en sa mesure 12, prévoit la délivrance de plus de 2.000 Titres de compétences par an d'ici 2020. Ainsi, depuis avril 2015, la Coordination bruxelloise de la validation des compétences travaille au développement du dispositif en Région bruxelloise, et ce, avec le soutien du fonds d'impulsion déployé depuis 2018 par le Ministre en charge de la formation professionnelle.

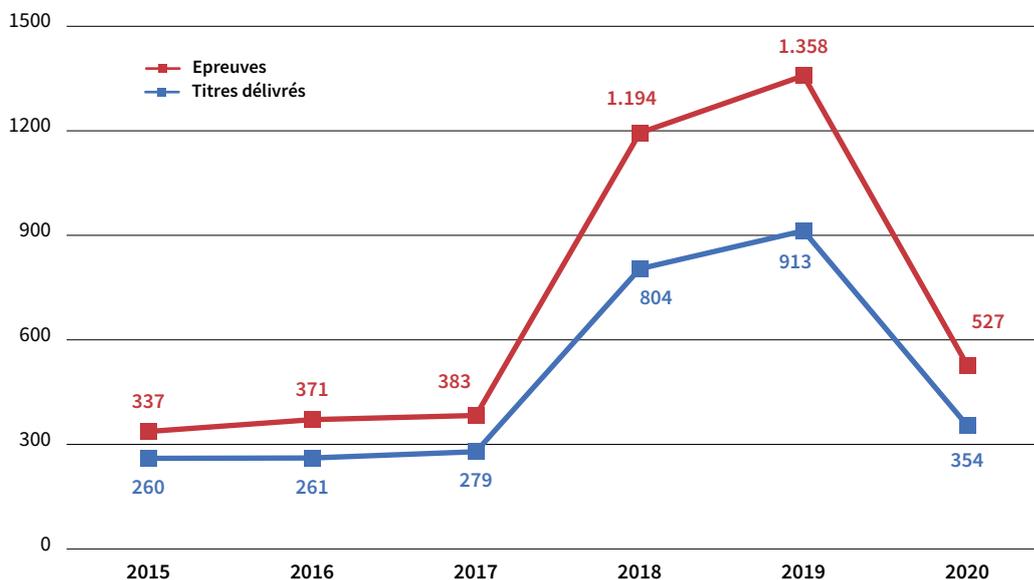
Un titre de compétence s'obtient après la réussite d'une épreuve d'évaluation soit dans le cadre du processus de validation des compétences (titres délivrés via épreuves) soit dans le cadre des évaluations prévues dans un processus de formation professionnelle (via la reconnaissance des acquis de formation - RAF).

Ici aussi l'année 2020 a été fortement perturbée par la crise sanitaire avec laquelle les opérateurs de validation des compétences ont dû composer pour maintenir une activité en toute sécurité. Afin de rester au service des candidats, les acteurs de la validation ont construit un cadre sanitaire adapté, tout en innovant pour certains en proposant des séances d'information à distance. L'activité a donc été maintenue autant qu'elle le pouvait même si, nous le verrons ci-dessous, les objectifs de la mesure 12 n'ont pas pu être atteints en 2020.

**Validation des compétences en Région bruxelloise en 2020**  
(Résultat pour l'ensemble des opérateurs : Bruxelles Formation, Sfpme/efp, EPS)

	Objectif	Réalisé	Pourcentage de réalisation
Titres délivrés via épreuves	600	354	59%
Titres délivrés via RAF	1.400	783	55,9%
<b>Total des titres délivrés</b>	<b>2.000</b>	<b>1.137</b>	<b>56,85%</b>

**Validation des compétences en Région bruxelloise -  
progression des épreuves passées et des titres délivrés via épreuves en 2020**



En 2019, 1.991 titres de compétences avaient été délivrés en Région bruxelloise : 913 titres via épreuves et 1.078 titres via la reconnaissance des acquis de formation (RAF). Les chiffres 2020 sont donc en diminution, avec 354 titres délivrés via épreuves et 783 via la RAF.

Parmi les 1.137 titres délivrés en 2020 par les opérateurs bruxellois (via épreuves et via la RAF), 950 titres ont été délivrés par Bruxelles Formation, 58 par le Sfpme/EFP et 126 ont été délivrés par des établissements de l'Enseignement de Promotion Sociale (EPS).

En ce qui concerne la RAF, on constate dans le deuxième tableau ci-dessous que les 783 titres délivrés cette année l'ont été uniquement par Bruxelles Formation.

### 1. Nombre de Titres de compétence délivrés via épreuves – résultats 2014-2020

Opérateurs	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Bruxelles Formation</b>	51	79	101	102	265	253	108
<b>EPS</b>	104	63	41	25	175	248	64
<b>EPS/BF<sup>16</sup></b>	24	86	79	86	301	296	124
<b>SFPME</b>	23	32	40	66	63	116	58
<b>Total</b>	<b>202</b>	<b>260</b>	<b>261</b>	<b>279</b>	<b>804</b>	<b>913</b>	<b>354</b>

### 2. Nombre de Titres de compétence délivrés via la Reconnaissance des Acquis de Formation (RAF) - résultats 2014-2020

Opérateurs	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Bruxelles Formation</b>	510	472	995	747	979	873	783
<b>SFPME</b>	/	341	376	416	387	205	/
<b>Total</b>	<b>510</b>	<b>813</b>	<b>1.371</b>	<b>1.163</b>	<b>1.366</b>	<b>1078</b>	<b>783</b>

Dans la partie conjointe de leurs contrats de gestion respectifs, Actiris et Bruxelles Formation se sont engagés à favoriser l'approche sectorielle, au travers notamment des Pôles Formation Emploi, afin de rapprocher les métiers d'accompagnement, d'orientation, de formation, de validation et de matching au service des usagers (chercheurs d'emploi, employeurs et travailleurs). Les deux institutions se sont également engagées à simplifier le parcours du chercheur d'emploi en amont de la formation, en organisant un dispositif intégré d'identification des compétences suivant un référentiel commun approuvé par Synerjob, inscrites dans le dossier unique en optimisant le processus d'envoi vers la formation et/ou la validation.

Pour optimiser les chances de réussite des candidats aux épreuves de validation, Bruxelles Formation articule l'offre de validation avec d'autres services. C'est ainsi que les candidats se voient proposer, quand cela est nécessaire, des modules courts de formation préparatoires aux épreuves de validation (révision pneu pour le mécanicien d'entretien auto, lecture de plan pour les métiers de la construction, etc.).

16 Les titres EPS/BF sont une mutualisation de l'activité des deux opérateurs pour les épreuves d'employé administratifs donnant droit à un titre de compétence. Dans les statistiques globales reprises ci-dessus, le chiffre de 124 titres délivrés pour 2020 est divisé en deux, de manière égale entre BF et l'EPS.

## 6. LA CITÉ DES MÉTIERS DE BRUXELLES

Ouverte le 5 mars 2018, la Cité des métiers de Bruxelles est devenue, dès 2019, un lieu incontournable dans la recherche d'informations ou de conseils sur la vie professionnelle. Celle-ci s'inscrit dans la mesure 13 du Plan Formation 2020 : « Construire une politique d'orientation concertée autour de la Cité des Métiers ».

Dans un espace ultra moderne de 1100 mètres carrés au rez-de-chaussée de la Tour Astro (avenue de l'Astronomie, 14 à 1210 Saint-Josse), la Cité des métiers propose une panoplie d'activités collectives, d'informations et de conseils sur l'orientation tout au long de la vie en matière de formation, d'emploi, d'études, d'entrepreneuriat et de mobilité.

Elle fait partie du Réseau international des Cités des métiers qui rassemble près de 8 pays et fonctionne dans le respect d'une charte et de principes communs, donnant droit au label. Le concept de Cité des métiers est né en 1993 au sein de la Cité des sciences et de l'industrie à Paris.

Les promoteurs de ce projet sont Actiris et Bruxelles Formation, qui ont été rapidement rejoints par le VDAB Brussel, afin de réunir les services publics en charge de l'emploi et de la formation en Région bruxelloise. Outre les promoteurs, le projet réunit un grand nombre de partenaires tels que ceux de l'Enseignement ou de la Formation PME afin de couvrir toutes les thématiques de l'orientation tout au long de la vie, dans les deux langues régionales, et ce pour un large public (jeunes en âge scolaire, à l'école ou en décrochage, étudiants, chercheurs d'emploi, adultes en cours de carrière en recherche de réorientation, publics à besoins spécifiques, etc.).

### Activités de la Cité des Métiers en 2020

L'année 2020 a commencé avec succès pour la Cité des métiers. Le nombre de conseils individuels aux visiteurs a augmenté de plus de 30% en janvier et février et de plus de 25% sur cette même période pour les participants aux activités collectives organisées à la Cité des métiers.

Au début du mois de mars 2020, la Cité des métiers a également fêté son deuxième anniversaire. Après deux ans seulement, la Cité des métiers de Bruxelles est devenue un incontournable dans la recherche d'informations ou de conseils sur la vie professionnelle. C'est un guichet unique et bilingue d'information et d'orientation. Cet événement fut l'occasion de mettre en avant les deux études qui ont été menées afin de connaître les profils et le degré de satisfaction des visiteurs qui ont bénéficié de conseils personnalisés. Les résultats ont démontré un taux de satisfaction général de 95 %<sup>17</sup>.

La Cité des métiers a ensuite dû fermer ses portes le 16 mars 2020 afin de respecter les normes sanitaires en vigueur. Cependant, les équipes se sont très rapidement adaptées et ont su développer des nouvelles modalités de contact afin de poursuivre à distance les activités d'orientation :

- Le conseil individuel s'est poursuivi à distance via la boîte mail [info@cdm-bp.brussels](mailto:info@cdm-bp.brussels) et via un chat en ligne ([Facebook](#)) qui a été immédiatement mis en place à la mi-mars.
- A partir du 23 mars 2020, la Cité des métiers était également joignable via le Call center de Bruxelles Formation.
- En ce qui concerne les activités collectives, à partir du 7 avril 2020, elles ont été progressivement organisées en visioconférence. Le nombre d'ateliers en ligne a connu une belle croissance depuis mi-mars.

17 <https://www.bruxellesformation.brussels/blog/la-cite-des-metiers-fete-ses-deux-ans/>

A partir de mi-juin, la Cité des métiers de Bruxelles s'est déconfinée par phases :

- Le 15 juin, l'équipe d'accueil et les stewards ont rouvert l'espace multimédia et accueilli les premiers usagers.
- A partir du 29 juin, le conseil aux visiteurs a également été réorganisé sur rendez-vous pour les personnes les plus fragilisées ou en demande d'un contact avec un.e conseiller.ère.

Suite à la reprise de la propagation du virus fin d'année, la Cité des métiers a dû à nouveau fermer ses portes le 1 novembre 2020 et a repris le conseil à distance selon les modalités développées lors de la première fermeture.

Les usagers semblent s'être adaptés au digital mais la fracture numérique est bien réelle pour certains d'entre eux. Dans ces temps d'adaptations aux changements, la communication s'est avérée être encore plus importante :

- Plusieurs e-mailings ont été envoyés à aux partenaires de la Cité des métiers pour les informer des nouvelles modalités d'actions et les inviter à rester connectés.
- Des « posts » ont été publiés quotidiennement sur les réseaux sociaux notamment dans le cadre d'une campagne « #1jour#1metier » qui vise à valoriser les métiers de première ligne (soignants, employés des magasins essentiels,...) dans le contexte de la crise sanitaire.
- Un important travail de réorganisation du site web de la Cité des métiers a été mené avec des ergonomes afin d'adapter le site aux besoins des différents publics.
- Afin de faciliter la communication interne, l'outil de communication en ligne « Slack » a été mis en place permettant aux collaborateurs de rester informés et de garder le contact.

#### Quelques chiffres pour 2020 :

- 29.523 contacts
- 14.466 entretiens conseils
- 2.459 questions/réponses sur la boîte mail [info@cdm-bp.brussels](mailto:info@cdm-bp.brussels)
- 10.380 participants aux activités collectives
- 3.944.376 consultations des fiches de formation sur [www.dorifor.be](http://www.dorifor.be)
- 57.846 consultations du site [www.citedesmetiers.brussels](http://www.citedesmetiers.brussels)
- 10.460 invitations délivrées pour les séances d'information de Bruxelles Formation et les activités propres à la Cité des métiers (2.634 invitations par la Cité des métiers, 1.737 invitations par les antennes d'Actiris, 4.660 invitations retirées en ligne par les usagers et 1.429 invitations via d'autres canaux de distribution comme les CPAS, missions locales, call center, organismes d'insertion socio-professionnelle, etc.)
- 30.306 appels au call center (0800 555 66)
- 517 demandes de mobilité interrégionale traitées

## 7. LE DÉVELOPPEMENT DES PÔLES FORMATION EMPLOI

Le 14 juillet 2016, le Gouvernement régional bruxellois et le Gouvernement francophone bruxellois ont adopté une note portant sur la création des Pôles Formation Emploi (PFE) en Région bruxelloise. Celle-ci a été complétée, le 13 juillet 2017, par une note des deux exécutifs relative à la gouvernance des PFE (missions, répartition des rôles entre Partenaires, organisation et fonctionnement, statut des personnels, etc.). Le 23 mai 2019, les deux Gouvernements ont précisé plusieurs éléments relatifs au dispositif des PFE et proposé un modèle de statut d'asbl commune aux partenaires repris ci-dessous. Les PFE s'inscrivent pleinement dans la mise en œuvre de la politique sectorielle de la Stratégie 2030 et des accords-cadres sectoriels signés avec les interlocuteurs sociaux.

Constitués sur base sectorielle, ces PFE sont le fruit d'un partenariat public-privé et réunissent au moins :

- Les interlocuteurs sociaux sectoriels ;
- Le Service public d'Emploi, Actiris et les Services publics de formation bruxellois, Bruxelles Formation et le VDAB Brussel ;
- D'autres acteurs peuvent également être invités à participer selon les secteurs, comme par exemple, l'Enseignement, la Formation PME, les Organismes d'Insertion socioprofessionnelle, ou tout autre type d'acteur dont la présence peut s'avérer pertinente.

Actiris et Bruxelles Formation ont poursuivi leur travail sur les articulations entre le pilier « formation-validation des compétences » coordonné par Bruxelles Formation et le pilier « emploi » coordonné par Actiris.

Cette année 2020 marque un plus grand aboutissement des différents Pôles Formation Emploi dans les domaines suivants :

- **Le PFE Technicity.brussels**, spécialisé dans les **métiers de l'industrie technologique**, est un partenariat public-privé entre le FRM Bruxelles, Actiris, Bruxelles Formation et le VDAB Brussel. Le site principal est situé Allée de la Recherche 26-22 à Anderlecht.

En 2020 :

- les statuts de l'asbl Technicity.brussels ont été adaptés.
- la Convention multipartenaires (de partenariat entre membres fondateurs du PFE) a été signée.
- le Plan d'actions commun 2021 (dont l'offre de formation et validation des compétences, organigramme fonctionnel PFE, ...) a été approuvé.

- **Le PFE Digitalcity.brussels**, spécialisé dans les **métiers du numérique**, est un partenariat public-privé entre les partenaires sociaux sectoriels, Actiris, Bruxelles Formation et le VDAB Brussel. Le bâtiment commun est situé Rue Jules Cockx, 6 à Auderghem.

En 2020 :

- les statuts de l'asbl Digitalcity.brussels ont été adoptés.
- le Plan d'actions commun 2021 (dont l'offre de formation et validation des compétences, organigramme fonctionnel PFE, ...) a été approuvé.
- une e-nauguration officielle (virtuelle) a été réalisée en octobre.

→ **Le PFE Logisticity.brussels** est un partenariat public-privé réunissant les partenaires sociaux sectoriels (FSTL, Logos, Bus-Car, Déménageurs, Commerce de combustibles), Actiris, Bruxelles Formation, le VDAB Brussel et le Port de Bruxelles. Le site commun est situé Rue du Charroi 21-23 à Forest.

En 2020 :

- les statuts de l'asbl Logisticity.brussels ont été adoptés.
  - BF Logistique, Actiris, le VDAB Brussel et plusieurs établissements scolaires de ont poursuivi les actions déployées sur le site du PFE.
  - le Plan d'actions commun 2021 (dont l'offre de formation et validation des compétences, organigramme fonctionnel PFE, ...) a été approuvé.
- **Constructivity**, spécialisé dans les **métiers de la construction**, est un partenariat public-privé déjà existant qui va évoluer en Pôle Formation Emploi avec le secteur (Constructiv), Actiris, Bruxelles Formation, le VDAB Brussel, Bruxelles Environnement, le SFPME et l'Enseignement. L'année 2020 a permis de lancer l'élaboration des statuts de la future asbl Constructivity.brussels, dont l'adoption est prévue pour le deuxième trimestre de l'année 2021.

Comme indiqué dans le Rapport d'évaluation de la mise en œuvre de l'Accord de coopération du 9 février 2012 concernant les politiques croisées « emploi-formation », approuvé en mai 2017, les Comités de gestion d'Actiris et de Bruxelles Formation recommandent que les PFE soient intégrés dans l'Accord précité, en vue de disposer d'une base légale pour ce dispositif. La révision de cet Accord de coopération a démarré en 2019 en vue d'une finalisation courant 2021.

Dans le cadre de la création et du fonctionnement des Pôles Formation Emploi, deux accords-cadres sectoriels ont été signés en 2020 : l'accord-cadre sectoriel avec les représentants du secteur des métiers du digital (dans le cadre de la création du PFE Digitalcity.brussels) et l'accord-cadre avec le secteur du traitement aux aéroports (FSAA), secteur qui s'ajoute au PFE Logisticity.brussels. Au total, à ce stade, douze accords-cadres ont été finalisés dont 10 qui impliquent un PFE. Deux autres ont permis l'instauration d'une Commission sectorielle dans laquelle Bruxelles Formation est membre et collabore avec les acteurs sectoriels ainsi qu'avec les autres organismes publics.

Enfin, il y a lieu de mentionner la crise sanitaire du covid-19 survenue en 2020 eu un impact sur l'activité des PFE. En effet, ceux-ci ont parfois travaillé dans l'incertitude par rapport à leurs missions premières.

Néanmoins, les PFE ont tenté de maintenir leurs activités selon la dynamique qui les caractérise. Une partie de l'activité de formation a quitté le présentiel pour s'orienter vers le distanciel, les formateurs ont adapté leurs cours, la formation à distance a été intégrée dans plusieurs processus de formation. Par ailleurs, les projets liés au renforcement de l'identité des PFE ont été maintenus, les différents partenaires ont pris le temps de faire connaître les PFE (contacts, présentations, visites, ...). Les travaux liés aux aménagements techniques et autres se sont également poursuivis pendant cette période.

## 8. DES CONVENTIONS PUBLIC-PUBLIC POUR LA FORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES CHERCHEURS D'EMPLOI

### 8.1. La procédure de mandatement entre Actiris et le VDAB

---

Depuis 2015, Actiris mandate le VDAB pour la formation et l'accompagnement des chercheurs d'emploi bruxellois qui souhaitent suivre un parcours d'insertion professionnelle néerlandophone auprès du VDAB. Le VDAB Brussel prend en charge l'intégralité de la sous-traitance des actions de formation et d'accompagnement des OISP néerlandophones bruxellois, étant mandaté par Actiris pour le volet accompagnement. Le VDAB met en place la méthodologie « *Iedereenbemiddelaar* » auprès de ses partenaires OISP néerlandophones – dont les actions ISP sont liés à l'offre de formation néerlandophone - actifs dans la Région de Bruxelles-Capitale. Actiris, dès lors, finance directement le VDAB pour le volet accompagnement, et ne finance plus les OISP – dont les actions ISP sont liés à l'offre de formation - de façon directe. La mise en oeuvre de cet accompagnement via le VDAB et ses partenaires fait l'objet d'un monitoring via le SOC (Strategisch Overlegcomité Actiris-VDAB Brussel) qui permet de l'évaluer. Ce dispositif correspond à la mesure 23 du Plan Formation 2020 : « Poursuivre et évaluer le mandatement du VDAB pour la formation et l'accompagnement des chercheurs d'emploi bruxellois ».

Le mandatement du VDAB ne remplace pas les services d'Actiris, ni l'offre d'autres partenaires néerlandophones qui proposent un accompagnement (lokale Werkwinkel, ateliers de recherche active d'emploi...), ces services restant garantis. Le parcours d'accompagnement du VDAB porte sur une offre complémentaire, une possibilité supplémentaire pour les chercheurs d'emploi bruxellois - il s'agit en ce moment de 96 % de chercheurs d'emploi francophones - qui sont intéressés par un projet professionnel néerlandophone au VDAB dans le but de renforcer leurs chances d'accès à un emploi en Flandre (ou à un environnement néerlandophone à Bruxelles).

A la suite de l'accord de collaboration entre Actiris et le VDAB du 1<sup>er</sup> juillet 2015 sur le mandatement, des conventions particulières pour la période 2015-2016 et pour 2017 ont d'abord été conclues avec le VDAB.

En 2018, une convention public-public a été conclue entre Actiris et le VDAB pour une période de 3 ans (2018-2020). Cette convention de collaboration pluriannuelle doit offrir stabilité à la collaboration conjointe et tenir compte du fait que les deux organisations sont partenaires institutionnels ainsi que du durcissement de la législation sur la vie privée.

Cette convention décrit entre autres :

- **l'objectif central** : donner l'opportunité à tous les Bruxellois, quelle que soit leur connaissance du néerlandais, de suivre un parcours professionnel (y compris des cours de néerlandais ou une formation professionnelle au besoin) auprès du VDAB, afin d'améliorer leurs chances de trouver un emploi en Flandre ou dans un environnement de travail néerlandophone à Bruxelles.
- **le contexte et le mandatement** : le VDAB est mandaté pour accompagner vers l'emploi les chercheurs d'emploi bruxellois, plus spécifiquement les groupes cibles suivants :
  - a) tous les CE bruxellois (quelle que soit leur connaissance du néerlandais) qui veulent suivre un parcours professionnel néerlandophone auprès du VDAB uniquement après orientation par Actiris (= parcours de mandatement – financés par la procédure commande par Actiris)
  - b) ainsi que tous les CE bruxellois qui ont débuté une formation professionnelle reconnue du VDAB (= parcours dans le cadre de l'Interface Formation Emploi, IFE – partiellement cofinancés pour le volet ISP par Actiris)
- **les projets bruxellois conjoints prioritaires** : la procédure de commande de formations et le mandatement, le plan d'action sur la mobilité interrégionale, la Cité des Métiers, les Pôles Formation-Emploi, les services conjoints aux employeurs bruxellois et flamands, la collaboration locale, le monitoring conjoint en collaboration avec View.brussels.

## A. Résumé des résultats mandatement VDAB – parcours dans le cadre de la procédure de commande

### Nombre de participants aux séances d'info « Travailler en néerlandais » (conjointement par Actiris et le VDAB) pour chercheurs d'emploi bruxellois

Mesure 1 - procédure de commande / mandatement	2017	2018	2019	2020
Nombre de participants effectifs	1.856	1.827	2.753	1.827

Source: Actiris

### Nombre de chercheurs d'emploi orientés par Actiris vers le VDAB

Mesure 1 - procédure de commande / mandatement	2017	2018	2019	2020
<b>Résultat:</b>	<b>1.210</b>	<b>1.187</b>	<b>1.521</b>	<b>976</b>
*dont jeunes (< 30 ans)	392 (32 %)	413 (35 %)	555 (36 %)	315 (43%)

Source: VDAB

### Lancement des nouveaux trajets au VDAB après l'orientation par Actiris

Mesure 1 - procédure de commande / mandatement	2017	2018	2019	2020 (*chiffres provisoires !)
<b>Résultat du nombre de parcours :</b>	<b>437 parcours</b>	<b>514 parcours</b>	<b>745 parcours</b>	<b>398 parcours</b>
<b>Caractéristiques des parcours :</b>				
*dont jeunes (< 30 ans)	29 %	42 %	35 %	35 % *
*dont parcours avec une formation professionnelle	16 %	19 %	12% *	7 %
*dont parcours avec une immersion linguistique/NT2	45 %	53 %	58% *	60%

Source: VDAB

### Résultat de mise à l'emploi

Mesure 1 - procédure de commande / mandatement	2017	2018	2019	2020
Objectif :	65 % emploi	65 % emploi	65 % emploi	65 % emploi
Résultat				
Min.1 jour de travail :	66 %	58%	Résultat suit	Résultat suit
Min. 28 jours de travail :	58 %	49%	en 2022	en 2023

Source: VDAB

## B. Résumé des résultats mandatement VDAB – parcours dans le cadre l'Interface Emploi Formation

### Evolution globale du nombre de chercheurs d'emploi bruxellois qui suivent une formation auprès du VDAB Brussel et ses partenaires

Nombre de chercheurs d'emploi en formation au VDAB (personnes distinctes)	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Chercheurs d'emploi bruxellois en formation au VDAB (tous âges)</b>	<b>853</b>	<b>885</b>	<b>1.069</b>	<b>1.336</b>	<b>1.497</b>	<b>1.025</b>
<b>Dont jeunes bruxellois &lt; 30 ans en formation au VDAB</b>	<b>322</b>	<b>351</b>	<b>377</b>	<b>432</b>	<b>457</b>	<i>(n.b.)</i>

Source: VDAB

Après des années de baisse jusqu'en 2015, une hausse du nombre de chercheurs d'emploi bruxellois en formation auprès du VDAB Brussel a été amorcée en 2016 (+ 75 % de 2015 à 2019). En 2020, ce nombre a malheureusement de nouveau diminué (- 31 %) en conséquence de la crise du covid-19.

## 8.2. La convention public-public entre Actiris et Bruxelles Formation

Actiris et Bruxelles Formation ont également démarré la conclusion de conventions de « commande de formations » en 2014. Le 1<sup>er</sup> juillet 2016, les deux organismes ont conclu une convention public public, permettant de simplifier les collaborations et les transferts financiers correspondants. La convention public public inclut aujourd'hui aussi bien la « commande de formations » que le « plan langues », ainsi que le financement d'investissements (dans le cadres des Pôles Formation Emploi par exemple), ou de frais de fonctionnement de Bruxelles Formation.

Le tableau de monitoring ci-dessous présente les résultats de la convention public-public sur les années 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020. A noter que les chiffres de 2020 sont actuellement encore provisoires.

Tableau de monitoring de la convention public public entre Actiris et Bruxelles Formation

FORMATIONS FINANCÉES PAR LA CONVENTION PUBLIC PUBLIC							
	budget	consommation budgétaire	% consommation budgétaire	Total objectifs CE formés	Total réalisé CE distincts	% réalisation CE distincts formés	
<b>CONVENTIONS CLÔTURÉES</b>	<b>convention 2014</b>	400.000,00	419.425,57	104,86%	50	60	120%
	Garantie Jeunes IEJ	400.000,00	419.425,57	104,86%	50	60	120%
	<b>convention 2015</b>	2.800.000,00	2.467.248,76	88,12%	1.222	1.108	90,67%
	Garantie Jeunes IEJ	1.600.000,00	1.352.750,88	84,55%	858	687	80%
	Garantie Jeunes non IEJ	930.000,00	1.023.681,46	110,07%	364	421	116%
	Guidance ISP	270.000,00	90.816,42	33,64%			
	<b>convention 2016</b>	3.600.000,00	3.536.426,49	98,23%	1.433	972	67,83%
	Garantie Jeunes	2.695.509,00	2.616.505,81	97,07%	987	484	49%
	Hors Garantie Jeunes	904.491,00	919.920,68	101,71%	446	488	109%
	<b>convention 2017</b>	5.700.000,00	3.469.509,86	60,87%	2.699	1.975	73,18%
	Garantie Jeunes	2.800.000,00	983.353,82	35,12%	1.152	628	55%
	Tout public	800.000,00	446.972,77	55,87%	345	122	35%
	Financement structurel	1.500.000,00	1.578.543,83	105,24%	352	414	118%
	Plan langues	600.000,00	460.639,44	76,77%	850	811	95%
	<b>convention 2018</b>	5.700.000,00	5.493.513,88	96,38%	2.036	2027	70,20%
	Garantie Jeunes	2.000.000,00	2.118.863,00	105,94%	1087	496	46%
	Tout public	1.600.000,00	1.304.753,60	81,55%	523	361	69%
	Financement structurel	1.500.000,00	1.789.850,00	119,32%	426	878	206%
	Plan langues	600.000,00	280.047,28	46,67%	850	292	34%
	<b>convention 2019</b>	5.700.000,00	5.661.170,41	99,32%	2036	2781	
Tout public	3.600.000,00	3.595.895,25	99,89%	1610	1940	120%	
Financement structurel	1.500.000,00	1.635.571,16	109,04%	426	243	57%	
Plan langues	600.000,00	429.704,00	71,62%	850	598	70%	
<b>EN COURS</b>	<b>convention 2020</b>	6.420.000,00	2.574.366,00	40,10%	2036	<i>en cours</i>	<i>non disponible</i>
	Tout public	3.600.000,00	1.265.918,00	35,16%	1610	699	
	Financement structurel	1.500.000,00	844.936,00	56,33%	426	271	
	Plan langues	600.000,00	463.512,00	77,25%	850	178	
	Covid	720.000,00	722.165,00	100,30%	274	297	
	<b>convention 2021</b>	8.580.000,00	0,00	0,00%	2036	<i>non disponible</i>	<i>non disponible</i>
	Tout public	3.600.000,00		0,00%	1610		
	Financement structurel	1.500.000,00		0,00%	426		
	Plan langues	600.000,00		0,00%	850		
	Covid	2.880.000,00		0,00%	2170		
<b>TOTAL FORMATION</b>	<b>38.900.000,00</b>	<b>23.621.660,97</b>	<b>61%</b>	<b>11.512</b>	<b>8.923</b>	<b>78%</b>	

INVESTISSEMENTS FINANCÉS PAR LA CONVENTION PUBLIC PUBLIC				
		budget	consommation budgétaire	% consommation budgétaire
CONVENTIONS CLÔTURÉES	<b>convention 2016</b>			
	PFE Transport&Logistique	2.300.000,00	1.647.663,74	71,64%
	<b>convention 2017</b>			
	PFE Transport&Logistique	1.550.000,00	1.838.863,48	118,64%
	PFE ICT	400.000,00	0,00	0,00%
	<b>convention 2018</b>			
	PFE ICT	750.000,00	971.018,00	129,47%
	PFE T&L	400.000,00	1.392.042,00	348,01%
	PFE Technicity	400.000,00	909.439,00	227,36%
	bf construction	750.000,00	88.287,00	11,77%
	<b>convention 2019</b>			
	PFE ICT	675.000,00	704.477,00	104,37%
	Précarité	800.000,00	61.245,00	7,66%
	Gratuité EFP	500.000,00	242.890,00	48,58%
	CDR Beezy	227.650,00	151.539,00	66,57%
	PFE ICT	400.000,00	704.477,00	176,12%
CDM	250.000,00	234.479,00	93,79%	
EN COURS	<b>convention 2020</b>			
	PFE ICT	675.000,00	705.577,00	104,53%
	Gratuité EFP	500.000,00	410.960,00	82,19%
	CDR Beezy	250.000,00	236.209,00	94,48%
	Précarité	800.000,00	0,00	0,00%
	<b>convention 2021</b>			
	PFE ICT	675.000,00		0,00%
	Gratuité EFP	500.000,00		0,00%
	CDR Beezy	250.000,00		0,00%
	Précarité	800.000,00		0,00%
	Indemnité stag	3.760.000,00		0,00%
<b>TOTAL INVESTISSEMENTS</b>	<b>17.612.650,00</b>	<b>10.559.678,22</b>	<b>59,96%</b>	
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>56.512.650,00</b>	<b>34.181.339,19</b>	<b>60,48%</b>	

#### Constats clés du tableau :

1. Financement total 2014-2021 : 56.512.650€
2. Proportion du financement alloué à la formation (versus investissements) : 68 %
3. Nombre de bénéficiaires distincts formés 2014-2020 (période plus courte que celle du financement): 8.923
4. Conventions clôturées 2014 à 2019 :
  - a. Taux de réalisation - CE distincts formés versus objectifs: 78%
  - b. Part de jeunes bénéficiaires de <30 ans : 61%

**Éléments supplémentaires de clarification :**

- En 2019 les objectifs du Plan Langues ne sont pas atteints : on observe, dans le cadre du Plan langue, l'impact de la mise en place des rendez-vous chez Actiris et donc une diminution du nombre de personnes envoyées par Actiris en séance d'information et par ricochet, en formation.
- En 2019, 56% des stagiaires ont moins de 30 ans (ce pourcentage reste stable dans les chiffres intermédiaires de 2020). L'objectif de 40% est donc dépassé mais nous pouvons encore améliorer l'adressage et avoir une meilleure prise en charge du parcours sécurisé des jeunes. A ce titre, l'appel à projet sécurisation des parcours a révélé la nécessité de bien coordonner les activités de détermination/préformation et de formation qualifiante.
- Les formations structurelles, quant à elles, drainent toujours autant de public. Les résultats dépassent les objectifs pour ces formations professionnalisantes à destination de tout type de public (120% en 2019 et déjà plus de 43% en 2020). Les formations professionnalisantes qui ne sont pas uniquement réservées aux plus jeunes amènent donc de meilleurs résultats ce qui renforce donc l'option prise dès 2019 de plus de mixité d'âge dans les formations.

## 9. LA RÉGIE

Comme prévu dans le Contrat de gestion 2017-2022, le Service Régie, créé le 1er octobre 2018, est chargé de :

- Renforcer la mission historique de régisseur de l'offre de formation professionnelle et de validation des compétences de Bruxelles Formation ;
- Améliorer la cohérence globale du dispositif de formation professionnelle et de validation des compétences à Bruxelles, en assurant une orientation usager, qu'il soit stagiaire en formation, partenaire ou employeur.

Conformément au Plan d'action Régie validé par le Comité de gestion de Bruxelles Formation en mars 2019, la Régie a poursuivi son cycle durant l'année 2020.

Le service Régie a produit cette année de nouveau un travail de comparaison des données du « Réalisé 2019 » avec celles de l'« Offre 2019 », et ce grâce au travail des Divisions Etudes et Développement et Production de la Formation. L'objectif premier est de dégager des indications générales sur la mise en œuvre effective de l'offre prévue, sur les actions prévues mais non réalisées ou encore sur les actions réalisées alors qu'elles n'étaient pas programmées. Ce second exercice a permis de peaufiner la méthode d'analyse, qui doit savoir s'adapter aux circonstances de l'année analysée.

Les objectifs fixés pour l'ensemble de l'offre régie par Bruxelles Formation (Bruxelles Formation et Partenaires conventionnés) sont atteints à 90% pour les places et à 87% pour les heures, ce qui constitue un très bon résultat global. Pour ce qui est de l'offre de formation par domaines, les objectifs sont atteints à 90% pour les heures et porte sur les domaines de formation en lien avec les secteurs prioritaires du développement économique de Bruxelles.

Ces analyses de comparaison doivent être complétées d'analyses par domaine. Conformément aux axes de régulation de l'offre de formation et de développement des partenariats, la Régie a travaillé en 2019 à l'élaboration de la démarche de réunions des réseaux des opérateurs de formation et de validation, qui sera lancée en 2020 avec comme domaines prioritaires : Transport et Logistique (en lien avec Logisticity), Industrie Technologique (en lien avec Technicity), Horeca (en lien avec Horeca Be Pro) et Construction (en lien avec Construcity). La démarche permettra de rassembler les acteurs autour de thématiques communes, d'identifier les bonnes pratiques et les difficultés liées à la mise en place de la régie, notamment en termes de calendrier, d'articulation de l'offre, de parcours (filières et passerelles)... Partant de ces premières expériences, le modèle sera appliqué et adapté à chaque domaine de formation.

En 2020, la Régie a également présenté, dans le cadre de l'axe Sécurisation des parcours, une note d'analyse « Sécurisation des individus au sein des parcours de formation : état des lieux », basé sur les travaux de la Division Etude et Développement portant sur le passage d'une formation pré-qualifiante à une formation qualifiante. La Régie a produit son analyse et ses recommandations sur base de ces données quantitatives ainsi qu'aux contributions d'un Groupe de travail réuni à cette occasion, dans l'optique de sécuriser le parcours des stagiaires.

## 10. LES INDICATEURS À RESPONSABILITÉ PARTAGÉE D'ACTIRIS ET BRUXELLES FORMATION

Afin de suivre l'évolution de leurs missions et de leurs objectifs relatifs aux politiques croisées emploi-formation, Actiris et Bruxelles Formation ont élaboré dans la partie conjointe de leur contrat de gestion 2017-2022 et en collaboration avec les partenaires sociaux, six indicateurs stratégiques et transversaux communs, à savoir :

- **Le taux de sortie positive à l'issue des formations par type de formation** : Insertion dans l'emploi de minimum un mois, entrée dans une nouvelle formation ou un démarrage de stage en entreprise à l'issue des formations sur un horizon de 12 mois, par rapport au nombre total de sorties de formation.
- **Le taux de sortie vers l'emploi à l'issue des formations professionnalisantes** : Nombre de stagiaires sortis vers un emploi, quelle qu'en soit sa durée endéans les 12 mois de la fin de leur formation par rapport au nombre total de stagiaires sortis d'une formation professionnalisante.
- **La durabilité dans l'emploi des sortants vers l'emploi à l'issue d'une formation professionnalisante** : Proportion de stagiaires sortis vers l'emploi salarié 12 mois après une formation professionnalisante.
- **Le délai d'entrée en emploi des sortants à l'issue d'une formation professionnalisante** : proportion de stagiaires qui ont trouvé un emploi dans le premier, le deuxième, le troisième ou le quatrième trimestre qui suit la fin de la formation.
- **Le nombre de chercheurs d'emploi (CE) adressés à Bruxelles Formation** par prescripteur (Actiris, Cité des métiers, CPAS, inscriptions en ligne...) et par domaine (cadre commun de programmation).
- **Le nombre de chercheurs d'emploi inscrits en formation** : Nombre de demandes de formation, confirmées, soit à la suite de la séance d'information, soit directement auprès des centres.

Durant l'année 2020, ces six indicateurs ont été calculés pour la cohorte de chercheurs d'emploi formés en 2018. Ils sont repris dans le tableau qui suit au regard des valeurs cibles 2019 et 2020 définies conjointement par Actiris et Bruxelles Formation et validées lors des Comités de Développement Stratégique en 2018. L'ensemble des chiffres portant sur la cohorte de chercheurs d'emploi formés en 2019 et donc sur la période 2020 seront disponibles en 2021.

Ces six indicateurs, aussi appelés **indicateurs stratégiques à responsabilité partagée**, permettent d'améliorer le suivi des formations à partir d'une analyse plus objective des différents produits régis par Bruxelles Formation. Ils permettent d'alimenter le suivi de la mise en œuvre des contrats de gestion de Bruxelles Formation et d'Actiris. De plus, ils fournissent, en parallèle à l'utilisation d'autres outils existants<sup>18</sup>, une source d'information précieuse pour améliorer quantitativement et qualitativement l'offre de formation.

---

18 L'expertise des différents acteurs impliqués dans la formation, le rapport de détermination des besoins, les analyses sectorielles, les outils de veille, etc.

## Les six indicateurs stratégiques à responsabilité partagée

#	Indicateur	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Valeur cible 2018	Valeur cible 2019	Valeur cible 2020 <sup>19</sup>
1	Taux de sortie positive à l'issue des formations par type de formation	68,0% (cohorte 2015)	70,2% (cohorte 2016)	73,0% (cohorte 2017)	72,8% (cohorte 2018)	n.d. <sup>20</sup>	71%	72%	73%
2	Taux de sortie vers l'emploi à l'issue des formations professionnalisantes	Total : 63,9% Min. 1 mois : 54,7% (cohorte 2015)	Total : 65,3% Min. 1 mois : 57,2% (cohorte 2016)	Total : 67,1% Min. 1 mois : 58,6% (cohorte 2017)	Total : 66,6% Min. 1 mois : 57,9% (cohorte 2018)	n.d.	Total : 66% Min. 1 mois : 57%	Total : 67% Min. 1 mois : 58%	Total : 68% Min. 1 mois : 59%
3	Durabilité dans l'emploi des stagiaires sortis vers l'emploi à l'issue d'une formation professionnalisante	n.d.	64,8% (cohorte 2015)	57,7% (cohorte 2016)	62,2% (cohorte 2017)	n.d.	65%	65%	65%
4	Délai d'entrée en emploi des stagiaires sortant d'une formation professionnalisante	0-3 mois : 48,1% 3-6 mois : 23,6% 6-12 mois : 28,3% (cohorte 2015)	0-3 mois : 49,5% 3-6 mois : 23,6% 6-12 mois : 27,0% (cohorte 2016)	0-3 mois : 48,0% 3-6 mois : 25,1% 6-12 mois : 26,8% (cohorte 2017)	0-3 mois : 50,4% 3-6 mois : 22,9% 6-12 mois : 26,7% (cohorte 2018)	n.d.	0-3 mois : 50%	0-3 mois 51%	0-3 mois : 52%
5	Nombre de CE adressés à BF par prescripteur et par domaine	13.404 invitations aux SI	12.299 invitations aux SI	13.052 invitations aux SI	11.858 Invitations aux SI	10.460 Invitations aux SI	13.500	14.000	14.500
6	Nombre de CE inscrits en formation	15.059 demandeurs de formation	13.938 demandeurs de formation	13.880 demandeurs de formation	12.523 demandeurs de formation	10.919 demandeurs de formation	14.000	15.000	15.000

En bleu clair : réalisé / En gris : valeurs cibles

En 2020, outre l'actualisation des 6 indicateurs stratégiques, l'analyse a été poursuivie dans **une note commune** qui présente les résultats obtenus pour ces six indicateurs de manière plus détaillée (selon le profil des stagiaires ou selon le type de formation). Cette note intègre également la présentation des résultats pour la formation professionnelle individuelle en entreprise et de la méthodologie adaptée pour rendre compte de la spécificité de ce type de formation.

Ceci s'est également concrétisé, en 2020, par la production d'**une nouvelle publication conjointe** (avec la collaboration également du VDAB Brussel) intitulée « Indicateurs de transition formation-emploi : méthodologie, balises et analyse ». Cette nouvelle publication vise à affiner l'analyse des quatre premiers indicateurs stratégiques à responsabilité partagée, via la prise en compte des caractéristiques relatives au profil des stagiaires et à l'offre de formation. Elle traite plus spécifiquement de la méthodologie, du cadre d'analyse, des limites de ces indicateurs et de pistes d'amélioration ou de développement de nouveaux indicateurs ou analyses. Elle est disponible sur le site de [view.brussels](http://view.brussels).<sup>21</sup>

Par ailleurs, une série **d'indicateurs opérationnels** pour le Comité de Développement Stratégique entre Actiris et Bruxelles Formation ont été également produits en 2020, et notamment le taux de sortie vers l'emploi après une FPIE (Formation Professionnelle Individuelle en Entreprise) pour lequel la méthodologie avait été adaptée en 2019 pour tenir compte de la spécificité de ce type de formation ainsi que le taux de sortie vers l'emploi pour les dispositifs de mobilité interrégionale pour lesquels la méthodologie a été discutée et arrêtée en 2020.

19 Il est fort probable que les résultats pour la cohorte de 2019 - résultat 2020 soit impactés de manière très sensible par la crise sanitaire survenu à partir du mois de mars 2020.

20 Le résultat pour les indicateurs 1 à 4 sera disponible dans le courant de l'été 2021 et seront disponibles dans le Rapport d'Activités 2020 Politiques Croisées Emploi-Formation.

21 « Indicateurs de transition Formation-Emploi : méthodologie, balises et analyses », en FR: [https://www.actiris.brussels/media/ovcp0qxp/2020\\_11\\_view\\_brussels\\_indicateurs-de-transition-h-AE21999D.pdf](https://www.actiris.brussels/media/ovcp0qxp/2020_11_view_brussels_indicateurs-de-transition-h-AE21999D.pdf) ; "Overgangsindicatoren opleiding-werk : methodologie, bakens en analyse", en NL: [https://www.actiris.brussels/media/541psczc/2020\\_11\\_view\\_brussels\\_overgangsindicatoren-h-41FE69BF.pdf](https://www.actiris.brussels/media/541psczc/2020_11_view_brussels_overgangsindicatoren-h-41FE69BF.pdf).

